



IMERYS

IMERYS CERAMICS FRANCE
Site de Beaujard
77 160 Poigny

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

CARRIERE D'ARGILES ET DE CALCAIRES SUR LA COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE (77) - Extension et renouvellement
CARRIERE D'ARGILES ET DE CALCAIRES SUR LA COMMUNE DE POIGNY (77) - Renouvellement

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DES DANGERS



40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes

Tél : 01 64 33 18 29
Fax : 01 60 09 19 72
Email : environnement@cabinet-greuzat.com
Web : <http://www.cabinet-greuzat.com>

27 Janvier 2016
2009.0265

LISTE DES INTERVENANTS

DEMANDEUR

IMERYS CERAMICS FRANCE

Site de Beaujard

77 160 Poigny

☎ : 01 60 67 03 65 - 📠 : 01 60 67 03 79

e-mail : noemie.kerangall@imerys.com

Chargées du dossier : Noémie Kerangall et Lucie Labeye

ACOUSTIQUE

ACOUPLUS

18 rue Mortillet

38 000 Grenoble

Chargée du dossier : Mme Baud-Lavigne

☎ : 04 76 14 08 73 - 📠 : 04 76 14 08 70

MILIEUX NATURELS : EQUILIBRES BIOLOGIQUES ; INCIDENCE NATURA 2000

INGENIEUR ECOLOGUE ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

GARBAYE Gérard

350 av Mar De Lattre de Tassigny

33200 BORDEAUX

☎ : 05 57 22 15 13

CONCEPTION GENERALE, ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

SELARL CABINET GREUZAT

40, rue Moreau Duchesne - B.P. n° 12, 77910 VARREDDDES

Chargés du dossier : S. Valet, C. Laeng, R. Betsi, E. Jacquot, A. Sroussi

☎ : 01 64 33 18 29 - 📠 : 01 60 09 19 72

e-mail : environnement@cabinet-greuzat.com / Web : www.cabinet-greuzat.com

PRESENTATION DE LA DEMANDE

La présente demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée est formulée en application de l'article L. 511-1 du Code de l'environnement relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances (Livre V, Titre 1er relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - I.C.P.E.) et conformément aux articles R. 512-2 et suivants du même Code relatif aux demandes d'autorisation.

Elle concerne une demande de renouvellement de l'autorisation et d'extension d'une carrière d'argiles et de calcaires sur le territoire de la commune de Sainte-Colombe et de renouvellement de l'autorisation d'une carrière d'argiles et de calcaires sur le territoire de la commune de Poigny (77) par la société IMERYS CERAMICS France.

Cette nouvelle demande inclut la création d'une installation de transit de matériaux minéraux et d'une installation de concassage criblage.

La poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière d'argiles et de calcaires à ciel ouvert de Sainte-Colombe a été autorisée par les Arrêtés Préfectoraux suivants :

- n°98 DAE 2M 048 du 7 juillet 1998, accordé à la société DAMREC,
- n°00 DAI 2M 022 du 10 mars 2000, autorisant la société CERATERA à se substituer à la société DAMREC,
- n°07 DAIDD M 032 du 12 octobre 2007, autorisant la société IMERYS à exploiter la carrière en lieu et place de la société CERATERA,
- et 2013 DRIEE/UT 77/118 du 27 septembre 2013, prolongeant de deux ans l'arrêté préfectoral de 1998 et augmentant la surface exploitable.

L'exploitation de carrière d'argiles et de calcaires à ciel ouvert de Poigny a été autorisée par les Arrêtés Préfectoraux suivants :

- n°02 DAI 2M 029 du 25 juin 2002, autorisant la société CERATERA à exploiter la carrière,
- n°07 DAIDD M 028 du 12 octobre 2007, autorisant la société IMERYS à exploiter la carrière en lieu et place de la société CERATERA.

La société IMERYS CERAMICS France souhaite renouveler l'autorisation d'exploiter ces deux carrières pour une durée de 30 ans chacune et étendre la carrière de Sainte-Colombe.

Le présent résumé non technique comprend :

- le résumé de la demande d'autorisation ICPE ;
- le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement de la demande d'autorisation ICPE ;
- le résumé de l'étude de dangers.

SOMMAIRE

Liste des Intervenants.....	2
Présentation de la demande	3
SOMMAIRE	3
A. Résumé de la demande	5
A.I. Identité du demandeur	5
A.II. Emplacement de l'Installation.....	5
A.II.1. Localisation géographique.....	5
A.II.2. Parcelles cadastrales objet de la présente demande.....	5
A.III. Nature et volume des activités.....	5
A.III.1. Nature et volume	5
A.III.2. Infrastructures.....	6
A.III.3. Rubriques de la nomenclature dans laquelle l'installation doit être rangée	10
A.IV. Procédés de fonctionnement	13
A.IV.1. Découverte du gisement.....	13
A.IV.2. Extraction du gisement	13
A.IV.3. Remise en état.....	13
A.IV.4. Traitement des matériaux.....	13
A.IV.5. Capacités techniques	14
A.IV.6. Capacités financières.....	14
A.V. Garanties financières.....	14
A.VI. Enquête publique.....	14
B. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement	15
B.I. Description du projet.....	15
B.I.1. Historique et concertation autour du projet.....	15
B.II. Résumé de l'état initial du site et articulation avec les plans, Schémas et programmes.....	23
B.II.1. Contexte géographique.....	23
B.II.2. Contexte physique	23
B.II.3. Contexte naturel.....	24
B.II.4. Contexte humain et cadre de vie	27
B.II.5. Contexte réglementaire et compatibilité avec les documents d'urbanisme et articulation avec les plans, schémas et programmes	30
B.III. Effets du projet et mesures en faveur de l'environnement.....	32
B.III.1. Contexte physique.....	32
B.III.2. Contexte naturel.....	35
B.III.3. Contexte humain et cadre de vie	37
B.III.4. Sécurité, salubrité et hygiène publique	42
B.III.5. Utilisation rationnelle de l'énergie	42

B.IV. Evaluation des risques sanitaires	43
B.V. Esquisse des solutions de substitution et raisons des choix du projet	43
B.V.1. La justification du projet.....	43
B.V.2. Solutions alternatives	43
C. Résumé de l'étude des dangers	44
C.I. Evaluation des risques	44
C.II. Analyse des effets domino possibles	44
C.III. Moyens de secours et d'intervention.....	44
C.III.1. Lutte contre le risque d'incendie	44
C.III.2. Moyens de lutte et d'intervention privés.....	44
C.III.3. Moyens de lutte et d'intervention publics.....	44

Illustrations

Figure 1 : Plan de localisation détaillé et rayon d'affichage au 1/50 000 ^{ème}	7
Figure 2 : Plan parcellaire carrière de Poigny.....	8
Figure 3 : Plan parcellaire carrière de Sainte-Colombe.....	9
Figure 4 : Schéma de principe d'exploitation (carrière de Sainte-Colombe).....	12
Figure 5 : Plan de phasage de l'exploitation de Sainte-Colombe- Phase 1.....	16
Figure 6 : Plan de phasage de l'exploitation de Sainte-Colombe- Phase 8.....	17
Figure 7 : Plan de phasage de l'exploitation de Poigny.....	18
Figure 8 : Plan de remise en état final de la carrière de Sainte Colombe.....	19
Figure 9 : Plan de remise en état final de la carrière de Poigny.....	20
Figure 10 : Remise en état final Sainte-Colombe (photomontage).....	21
Figure 11 : Remise en état final Poigny (photomontage).....	22
Figure 12: Enjeux écologiques (Carrière de Sainte-Colombe).....	26
Figure 13 : Enjeux écologiques (Carrière de Poigny).....	26
Figure 14 : Carte de l'habitat	29
Figure 15 : Carte du zonage, des contraintes et servitudes.....	31
Figure 16 : Carte des risques	45

A. RESUME DE LA DEMANDE

A.I. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination :	IMERYS CERAMICS France
Forme juridique :	SAS
Capital social :	24 391 012 €
Adresse du siège social :	154 rue de l'université – 75007 PARIS
Adresse des établissements :	Route de Beaujard, 77 160 Poigny
N° de SIRET :	490 096 591 00246
N° de registre de Commerce :	490 096 591
Suivi du dossier :	Noémie KERANGALL, Responsable carrière Lucie LABEYE, Service Géologique

A.II. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

A.II.1.LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

(cf. : Plan de localisation détaillé et rayon d'affichage au 1/50 000ème page 7)

Les terrains concernés par l'étude sont situés dans le département de Seine-et-Marne, au Sud-Est de la région Ile-de-France, entre Provins et Bray-sur-Seine, au bord de la vallée de la Voulzie, sur le territoire des communes de Sainte-Colombe et de Poigny.

La carrière de Sainte-Colombe est située au Sud de la commune de Sainte-Colombe, aux lieux-dits « La Chaise » et « Les St-Jacques ».

La carrière de Poigny est située en limite Sud de la commune de Poigny, au lieu-dit « Les Bouchots ».

Les villes et villages alentours les plus proches sont Provins, Chalaute-la-Petite, Soisy-Bouy, Longueville, St-Loup-de-Naud et Vulaines-lès-Provins.

A.II.2.PARCELLES CADASTRALES OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE

La superficie de la présente demande d'autorisation des deux sites d'extraction est d'environ 38 ha 58 a 61 ca.

Compte tenu des distances réglementaires de recul depuis les limites de la présente demande d'autorisation et des zones qui ne seront pas exploitées, **la superficie du périmètre d'extraction envisagé est d'environ 14 ha 02 a 64 ca.**

Le périmètre de la demande d'autorisation est figuré sur le plan parcellaire page 8 et sur le plan des abords à l'échelle 1/1500^{ème}.

A.III. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

A.III.1.NATURE ET VOLUME

La société IMERYS exploite depuis 1984 des gisements d'argiles utilisés pour leurs propriétés réfractaires et céramiques. La société IMERYS transforme les argiles exploitées dans le Bassin de Provins au sein de l'usine de Beaujard, située sur la commune de Poigny.

Au vu de la nature des matériaux concernés lors de la découverte des argiles sur la carrière de Sainte-Colombe, la société IMERYS souhaite exploiter et traiter les calcaires pour leur valorisation dans les domaines des Bâtiments et des Travaux Publics. Les calcaires exploitables au droit de la carrière de Sainte-Colombe présentent une épaisseur moyenne de 2,5 mètres, et peuvent atteindre 3 à 4,5 mètres.

Les calcaires de la carrière de Poigny ont déjà été exploités dans le cadre de l'autorisation actuelle, sur une épaisseur de 3 m.

Carrière de Sainte-Colombe :

Le volume de calcaires de Champigny à extraire s'élève à 389 000 m³, soit environ 972 500 tonnes.

Le volume d'argile à extraire s'élève à 260 400 m³, soit environ 468 720 tonnes.

La remise en état de ce site sera réalisée à partir des matériaux issus de la découverte (environ 1 604 000 m³) et de matériaux en provenance de l'extérieur (environ 415 255 m³, compte tenu de la diversité des matériaux inertes pouvant être accueillis, cette donnée ne peut être exprimée en tonnes).

Carrière de Poigny :

Les calcaires de Champigny ont été exploités, sur une épaisseur de 3 m, sur le périmètre. Le gisement d'argile restant à extraire est estimé à 15 300 tonnes, soit environ 8 500 m³.

Une partie de calcaires durs reste potentiellement exploitable ; cependant, le volume exploitable est difficilement quantifiable du fait de sa répartition en mélange avec les terres inertes.

Les calcaires et marnes du Barthonien, non commercialisables, mais potentiellement indurés pour la partie calcaire restent à terrasser pour atteindre le gisement exploitable.

La remise en état de ce site sera réalisée à partir des matériaux stériles (marnes et calcaires) issus de la découverte (environ 10 188 m³) et de matériaux en provenance de l'extérieur (environ 71 000 m³).

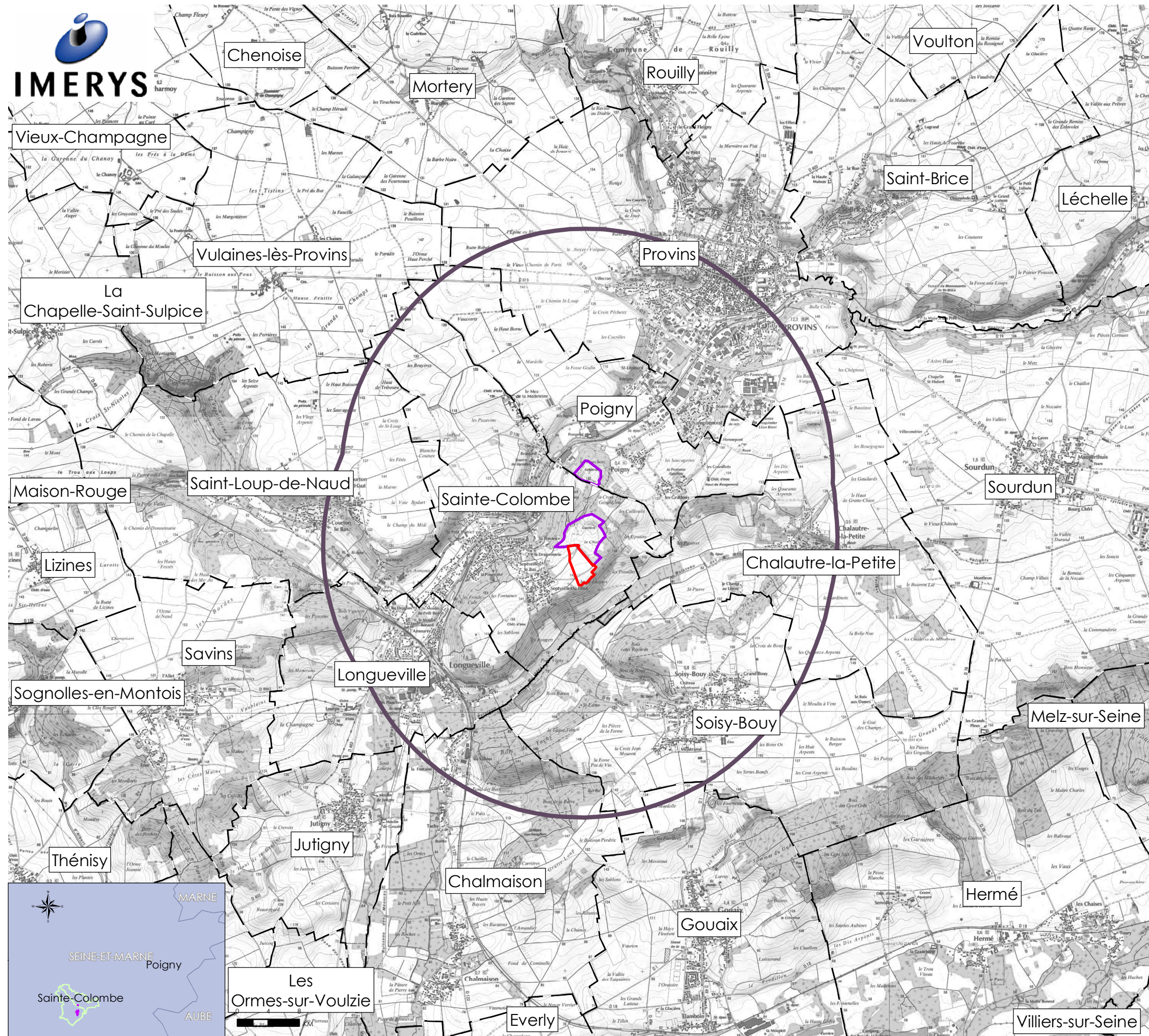
L'exploitation des deux gisements est prévue sur une durée de 25 ans. Compte tenu du rythme d'extraction des calcaires et argiles prévu, et des 5 ans supplémentaires prévus pour la remise en état, la durée d'autorisation sollicitée pour les carrières de Sainte-Colombe et de Poigny est de 30 ans.





A.III.2.INFRASTRUCTURES

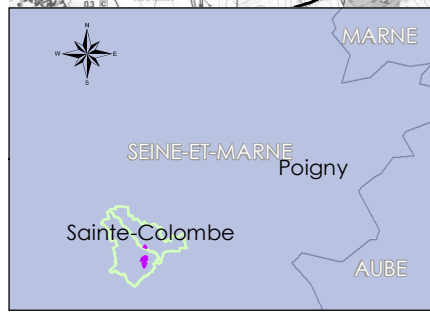
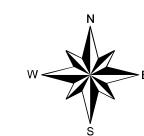
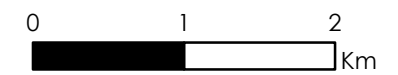
Une installation mobile de concassage-criblage permettra d'effectuer des campagnes de concassage du calcaire extrait au droit de la carrière de Sainte-Colombe. Cette installation mobile présentera une puissance moyenne de 900 kW.

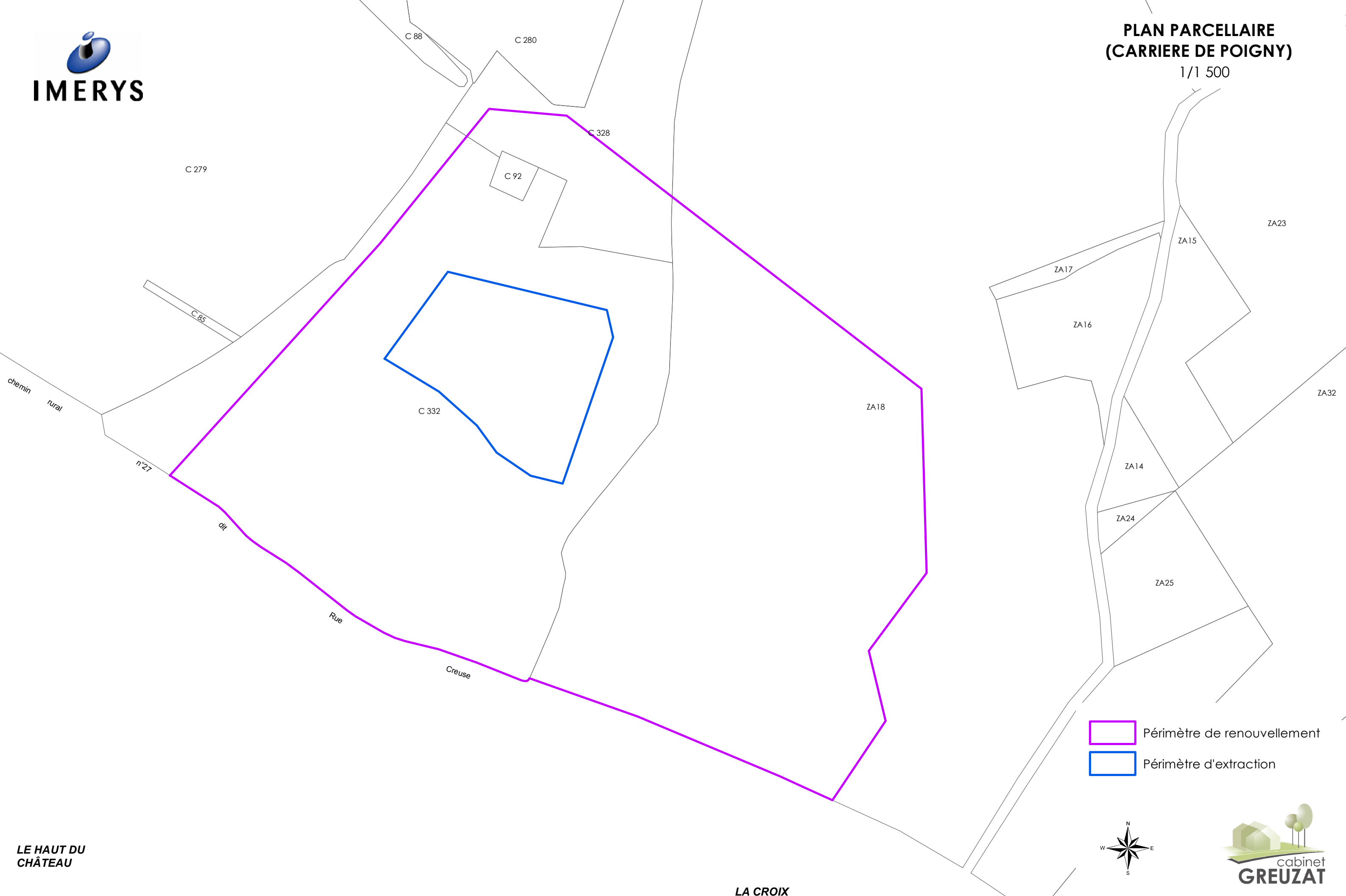
Une cuve de fioul de 10 000 litres, permettant le ravitaillement des engins de chantier sera installée sur la carrière de Sainte-Colombe, sur une aire étanche.

Une pompe permet de pomper les eaux d'exhaure dans la zone en cours d'exploitation, servant de bassin de décantation et de les rejeter dans le bassin d'infiltration localisé à proximité de la carrière de Sainte-Colombe.



-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extension
-  Limites communales
-  Rayon d'affichage : 3 km







chemin rural

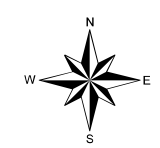
n°27

dit

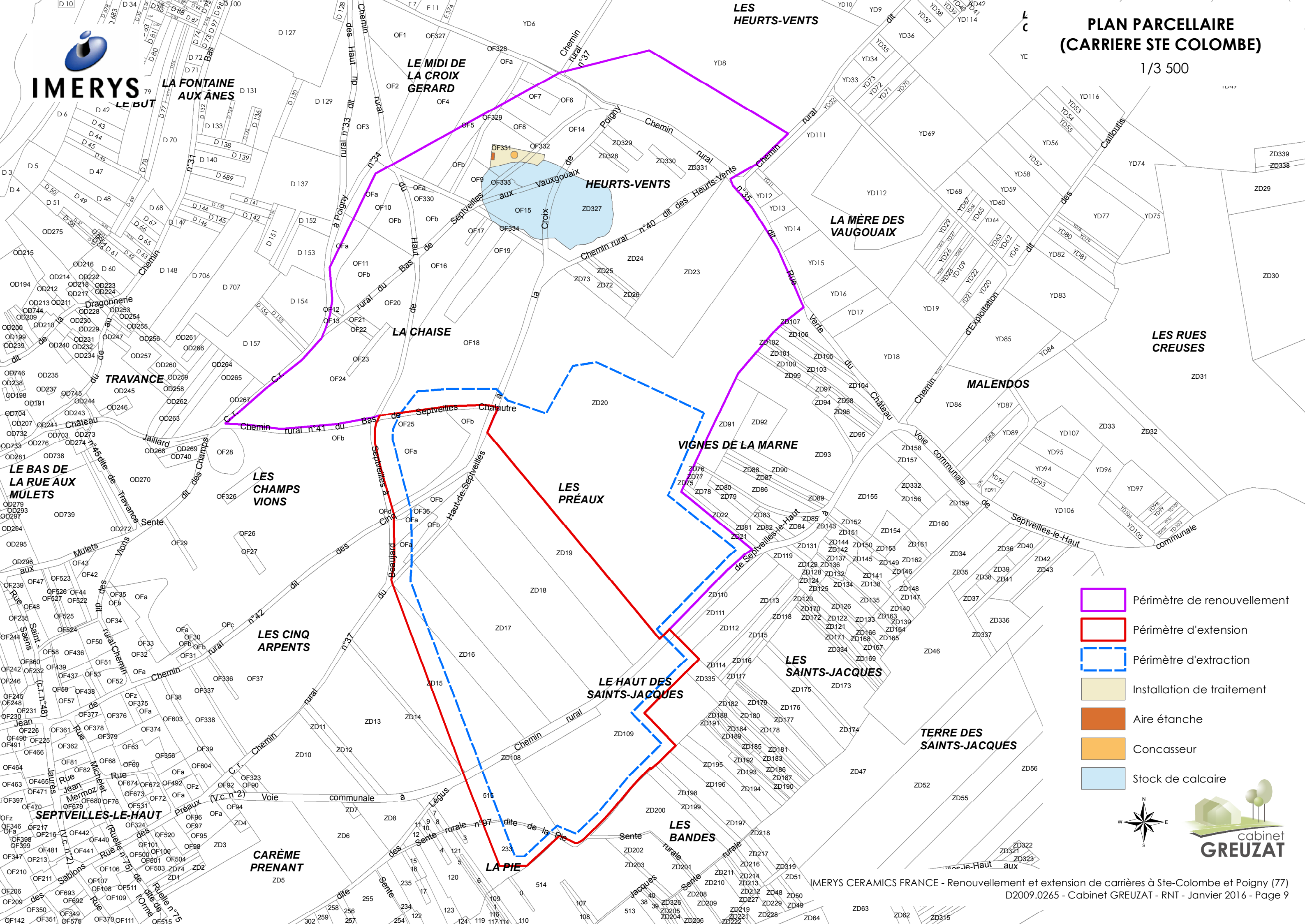
Rue




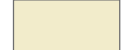



Creuse

-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extraction



LA CROIX
GÉRARD



-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extension
-  Périmètre d'extraction
-  Installation de traitement
-  Aire étanche
-  Concasseur
-  Stock de calcaire



A.III.3.RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DANS LAQUELLE L'INSTALLATION DOIT ETRE RANGEE

■ Rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

L'installation classée décrite ci-avant peut être rangée sous les rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

NATURE DE L'ACTIVITE	VOLUME DE L'ACTIVITE	N° DE LA NOMENCLATURE	A/E/D/DC/NC ₁	RAYON D'AFFICHAGE
Exploitation de carrière	<p><u>Extraction d'argiles sur Poigny :</u> 600 t/an en moyenne 5 000 t au maximum</p> <p><u>Extraction d'argiles et calcaires sur Sainte-Colombe :</u> 18 700 t d'argile par an en moyenne 30 000 t d'argile par an au maximum</p> <p>38 900 t de calcaire par an en moyenne 80 000 t de calcaire par an au maximum</p>	2510-1	A	3 km
<p>Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que ceux visés par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2.</p> <p>La puissance installée des installations étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 550 kW (A) Supérieure à 200 kW, mais inférieure ou égale à 550 kW(E) Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW(D) 	<p><u>Puissance installée sur Sainte-Colombe :</u> 900 kW</p>	2515-1-a	A	2 km
<p>Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 30 000 m² (A) Supérieure à 10 000 m², mais inférieure ou égale à 30 000 m² (E) Supérieure à 5000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m² (D) 	<p><u>Surface maximale de stockage de calcaire sur Poigny :</u> 2 700 m²</p> <p><u>Surface maximale de stockage de calcaire sur Sainte-Colombe :</u> 10 600 m²</p>	2517-3	E	-
<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et nappas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Pour les autres stockages : <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 1 000 t (A) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC) 	<p>Une cuve de 10 m³ (10 000 L)</p> <p>Soit environ 8,5 tonnes</p>	4734-2c	NC	-
<p>Station-service : installation, ouverte au public ou non, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs de véhicule à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant distribué étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur à 40 000 m³ (A) Supérieur ou 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 40 000 m³ (E) Supérieur ou 100 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (DC) 	<p>Volume annuel distribué : 120 m³</p>	1435	NC	-

Tableau 1 : Rubriques de la nomenclature ICPE concernées

Les communes de Poigny, Sainte-Colombe, Provins, Chalautre-la-Petite, Soisy-Bouy, Gouaix, Chalmaison, Longueville, St-Loup-de-Naud, Jutigny et Vulaines-lès-Provins sont concernées par le rayon d'affichage maximum de 3 km (cf. carte de localisation détaillée et du rayon d'affichage page 7).

¹A : autorisation - D : Déclaration - C : soumis au contrôle prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement - NC : Non Concerné - E : Enregistrement

■ **Rubriques de la nomenclature des opérations visées par la loi sur l'eau**

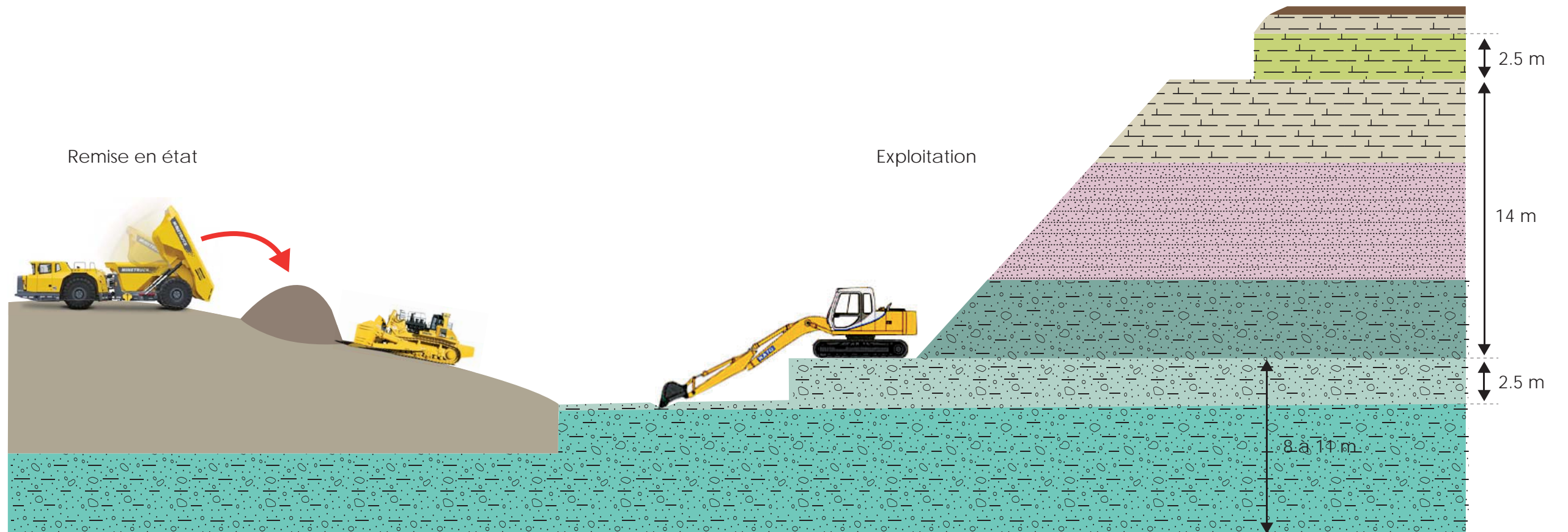
Des aménagements ou des actions liés au fonctionnement des carrières peuvent être visés par la nomenclature de l'article R. 214-1 du Chapitre IV (activités, installations et usage) du Titre 1^{er} (eau et milieux aquatiques) du Code de l'environnement.

Le renvoi à la nomenclature des opérations visées par la loi sur l'eau n'est mentionné qu'à titre indicatif.

NATURE DE L'OPERATION	SUPERFICIE DE L'OPERATION	N° DE LA NOMENCLATURE	A OU D ²
Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha A 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha D	La surface de plan d'eau créée est d'environ 2,4 ha	3.2.3.0.	D
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1) Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	41 ha	2.1.5.0.	A
Sondage, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines.	Le projet prévoit la création de 3 piézomètres.	1.1.1.0	D

Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature loi sur l'eau concernées

²A : autorisation - D : Déclaration



-  Terre végétale (0.5m)
-  Limons & Calcaire altéré
-  Calcaire (2.5m)
-  Marnes
-  Argile sableuse
-  Argile exploitée (2.5m)
-  Argile Sparnacienne (8 à 11 m)
-  Stériles et matériaux inertes

A.IV. PROCÉDES DE FONCTIONNEMENT

L'exploitation des calcaires et argiles sera de type « à ciel ouvert » et se fera à sec par l'intermédiaire d'une pelle hydraulique pour la découverte et l'extraction du gisement. Des explosifs peuvent être nécessaires à l'abattage de masses rocheuses de calcaires durs.

A.IV.1.DÉCOUVERTE DU GISEMENT

Carrière de Sainte-Colombe :

Les terres de découverte de la carrière de Sainte-Colombe sont composées de différents horizons dont une partie (les calcaires de Champigny) est valorisable. Les autres matériaux seront réutilisés pour la remise en état. La découverte est estimée à une épaisseur moyenne de 17 m pour un volume de 1 993 000 m³.

Le décapage sélectif de l'horizon superficiel permettra à l'ensemble des matériaux de découverte (à l'exception des calcaires de Champigny) d'être utilisé pour la reconstitution des sols dans le cadre de la remise en état coordonnée du site.

La découverte est effectuée à l'aide d'une à deux pelles hydrauliques, de deux à trois tombereaux pour le transport des matériaux vers les zones de remise en état ou vers la zone de stockage à proximité de l'installation de broyage concassage pour les calcaires de Champigny et d'un bulldozer pour le régalinge des matériaux utilisés pour la remise en état.

Carrière de Poigny :

Sur la carrière de Poigny, la découverte a été partiellement réalisée. La terre végétale, les limons et les calcaires de Champigny ont déjà été extraits. Il reste à extraire les calcaires et les marnes du Barthonien et les argiles sableuses.

L'enlèvement des matériaux stériles surmontant les argiles exploitables est effectué à l'aide d'une pelle hydraulique, par tranches de 3 mètres d'épaisseur. Ils sont directement utilisés pour la remise en état coordonnée du site. Une partie du calcaire extrait pourra être entreposée à proximité de l'entrée du site.

La découverte restant à extraire a une épaisseur moyenne de 12,5 mètres.

A.IV.2.EXTRACTION DU GISEMENT

Carrière de Sainte-Colombe

L'extraction des matériaux sera effectuée à sec, d'une hauteur moyenne de gisement exploitable :

- de 2,5 mètres de calcaire de Champigny, à l'explosif et à l'aide d'une pelle hydraulique ;
- variant de quelques dizaines de centimètres à 4 mètres environ d'argile, à l'aide d'une pelle hydraulique.

Les calcaires de Champigny constituent un matériau de recouvrement supérieur, valorisable, sur une épaisseur moyenne de 2,5 mètres. L'extraction des calcaires se fera à l'aide d'explosif puis seront repris à la pelle hydraulique.

L'altitude moyenne du fond de fouille est située à 122 m NGF et au point le plus bas à 112 m NGF.

Carrière de Poigny

L'extraction des matériaux sera effectuée à sec, en un seul front par qualité d'argile à partir du sommet, à l'aide d'une pelle hydraulique et d'un camion ou un dumper.

Les argiles exploitables sur la carrière de Poigny ont une épaisseur moyenne de 4,7 mètres. La profondeur moyenne d'excavation est située à 98 mètres NGF.

A.IV.3.REMISE EN ETAT

Le réaménagement du site sera réalisé de manière coordonnée à l'exploitation à partir :

- des terres de découverte issues de l'exploitation des carrières (1 604 000 m³ sur la carrière de Sainte-Colombe et 10 188 m³ sur la carrière de Poigny).
- De l'apport de matériaux inertes extérieurs (415 255 m³ à Sainte-Colombe et 71 000 m³ à Poigny).

Les travaux de remise en état seront réalisés au moyen d'une ou deux pelles, de deux ou trois dumpers, d'un bulldozer, d'une niveleuse et d'une arroseuse.

La remise en état vise à restituer les terrains de Sainte-Colombe, pour partie en espace agricole, en prairie ou en habitat écologique. Un plan d'eau sera conservé dans sa partie basse.

La carrière de Poigny sera remise en état sous forme de prairie calcicole. Un plan d'eau sera conservé dans sa partie basse.

La remise en état sera finalisée dans un délai de 5 ans après la fin de l'exploitation des argiles pour chacun des deux sites.

Concernant le secteur de Sainte-Colombe, la remise en état sera composée de :

- la reconstitution d'un plan d'eau en fond de fouille avec des berges en pente douce sous forme de prairies calcicoles parsemées d'arbres isolés et de bouquets d'arbres ;
- la reconstitution d'un réseau de cheminements piétonniers ;
- la conservation de la bande boisée sur le merlon de protection acoustique et visuelle ;
- la mise en place d'aménagements pédagogiques (pupitres interactifs, panneaux,...) sur la biodiversité (à proximité de la mare, les essences champêtres, animaux des champs,...).

Concernant le secteur de Poigny, le projet de remise en état s'appuie sur :

- la reconstitution de prairies calcicoles avec maintien d'un plan d'eau en fond de fouille ;
- une installation pédagogique (panneaux ou pupitre) sera implantée à proximité de l'entrée du site de manière à présenter l'exploitation de l'argile sur le secteur et mettre en évidence la relation visuelle avec les monuments de Provins.

A.IV.4.TRAITEMENT DES MATERIAUX

Le traitement des matériaux est effectué au niveau de l'usine de la société IMERYS, autorisée par l'arrêté du 25 février 2011, et située sur la commune de Poigny à environ 700 m au Nord de la carrière de Sainte-Colombe.

Le transport des matériaux depuis les deux carrières objet de la présente demande se fait quasi exclusivement par voie privée.

La production moyenne d'argile au niveau des différentes carrières alimentant l'usine est d'environ 70 000 t/ an. Les proportions d'apport de matériaux au niveau de l'usine en provenance

des différentes carrières sont susceptibles de varier selon les qualités d'argile rencontrées et les demandes des différents clients.

Les argiles sont utilisées dans les domaines céramiques, sanitaires ou réfractaires, brutes ou déchiquetées, séchées puis mélangées et parfois séchées.

Les calcaires extraits seront acheminés de la zone d'extraction vers une zone de stockage située au sein du périmètre d'autorisation et seront par la suite traités dans l'installation de concassage / criblage.

A.IV.5.CAPACITES TECHNIQUES

Le groupe IMERYS est le leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie. IMERYS valorise une gamme unique de minéraux pour apporter des fonctionnalités (résistance thermique et mécanique, conductivité, pouvoir couvrant, effet barrière, etc), essentielles aux produits et procédés de production de ses clients.

Le groupe présente un effectif de 15 805 collaborateurs en 2013 dans 245 sites industriels.

L'activité Minéraux pour Céramiques est un fournisseur mondial de minéraux et pâtes céramiques pour les marchés des sanitaires, de la vaisselle et des carrelages pour murs et sols. Elle offre également une large palette d'applications pour les céramiques techniques et pour l'industrie du verre, y compris la fibre de verre.

Cette activité compte 71 sites industriels dans 18 pays. Elle représente 2 854 collaborateurs en 2013.

La société IMERYS CERAMICS France dispose de matériel nécessaire à l'exploitation d'une carrière et au traitement des calcaires et argiles exploités, dans le respect du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE).

Une partie du matériel nécessaire à l'exploitation appartient aux sous-traitants effectuant une partie des travaux sur les sites.

Le matériel d'extraction d'IMERYS CERAMICS France en 2015, utilisé au sein des carrières de Sainte-Colombe et Poigny, est le suivant :

- 6 pelles,
- 3 dumpers,
- 3 chargeuses,
- 1 camion Bull.

Il est entretenu régulièrement selon la législation et les normes en vigueur.

A.IV.6.CAPACITES FINANCIERES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 du Groupe IMERYS s'élève à 3 697,6 M€.

Au 31 décembre 2014, le capital social d'IMERYS s'élevait à 151 771 182 euros.

Sur les trois dernières années, les chiffres d'affaires de la société IMERYS CERAMICS France sont les suivants :

- 2011 : 101,6 M€
- 2012 : 95,7 M€
- 2013 : 96,6 M€.

Sur les trois dernières années, les résultats opérationnels courants de la société IMERYS CERAMICS France sont les suivants :

- 2011 : 4,9 M€
- 2012 : 3,4 M€
- 2013 : 4,3 M€

A.V. GARANTIES FINANCIERES

■ CARRIERE DE SAINTE-COLOMBE

La présente demande d'autorisation sollicite une durée de 30 ans, illustrée par 8 plans de phasage et le plan de l'état final. L'ensemble fait l'objet d'une remise en état coordonnée.

La détermination du montant des garanties financières se fait par périodes de 2,5 ans pour les six premières phases et de 5 ans pour les deux phases suivantes.

Pour chaque période de 2,5 ans, la valeur maximale du montant des garanties financières retenue, permettant le calcul du montant des garanties financières (CR) par période quinquennale en référence à l'indice TP01 de Février 2015 est le suivant :

PERIODE QUINQUENNALE	VALEURS S1, S2 ET S3 RETENUES	CR EN € T.T.C
1 (situation 1)	1,31 ; 13,95 ; 0,41	487 497
2 (situation 3)	1,42 ; 7,92 ; 0,47	326 890
3 (situation 5)	1,53 ; 6,54 ; 0,68	287 995
4 (situation 7)	1,59 ; 6,76 ; 0,37	290 132
5 (situation 8)	1,46 ; 4,91 ; 0,49	221 912
6 (situation 9)	1,46 ; 2,92 ; 0	140 961

Tableau 3 : Montant des garanties financières

■ CARRIERE DE POIGNY

La présente demande d'autorisation sollicite une durée de 30 ans, illustrée par 1 plan de phasage. L'ensemble fait l'objet d'une remise en état coordonnée.

La détermination du montant des garanties financières s'effectue donc sur cette période.

La valeur maximale du montant de garanties financières retenu, permettant le calcul du montant des garanties financières (CR) est calculée en référence à l'indice TP01 de Février 2015 :

VALEURS S1, S2 ET S3 RETENUES	CR EN € T.T.C
0,12 ; 2,64 ; 0,28	112 455

Tableau 4 : Montant des garanties financières

A.VI. ENQUETE PUBLIQUE

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées est soumis à enquête publique.

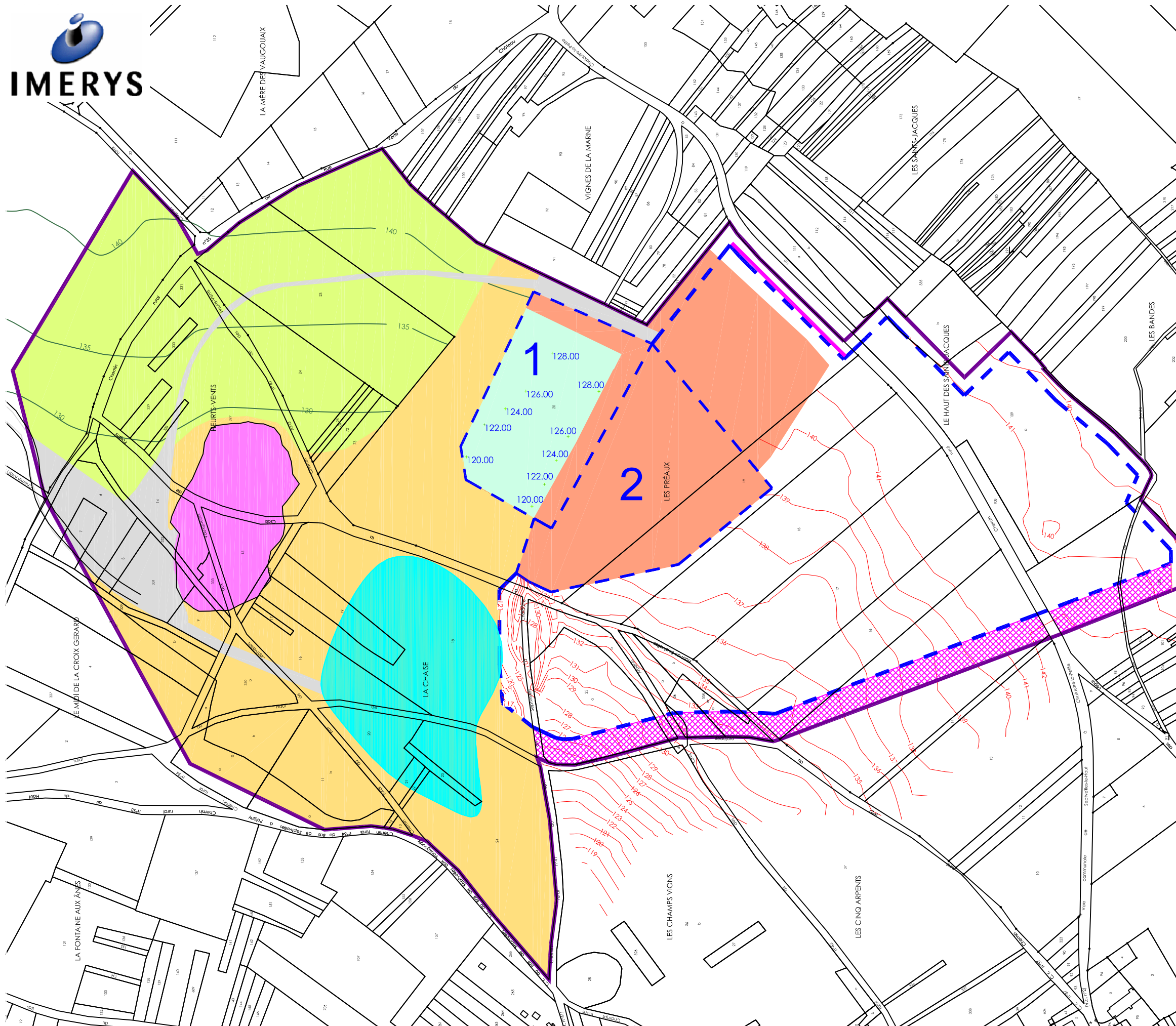
B. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

B.I. DESCRIPTION DU PROJET









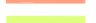





B.I.1. HISTORIQUE ET CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

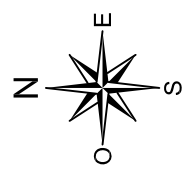
La société IMERYS CERAMICS FRANCE exploite actuellement les carrières d'argiles et de calcaires sur le territoire des communes de Sainte-Colombe et Poigny depuis 1984. Le projet a fait l'objet des principales étapes suivantes :

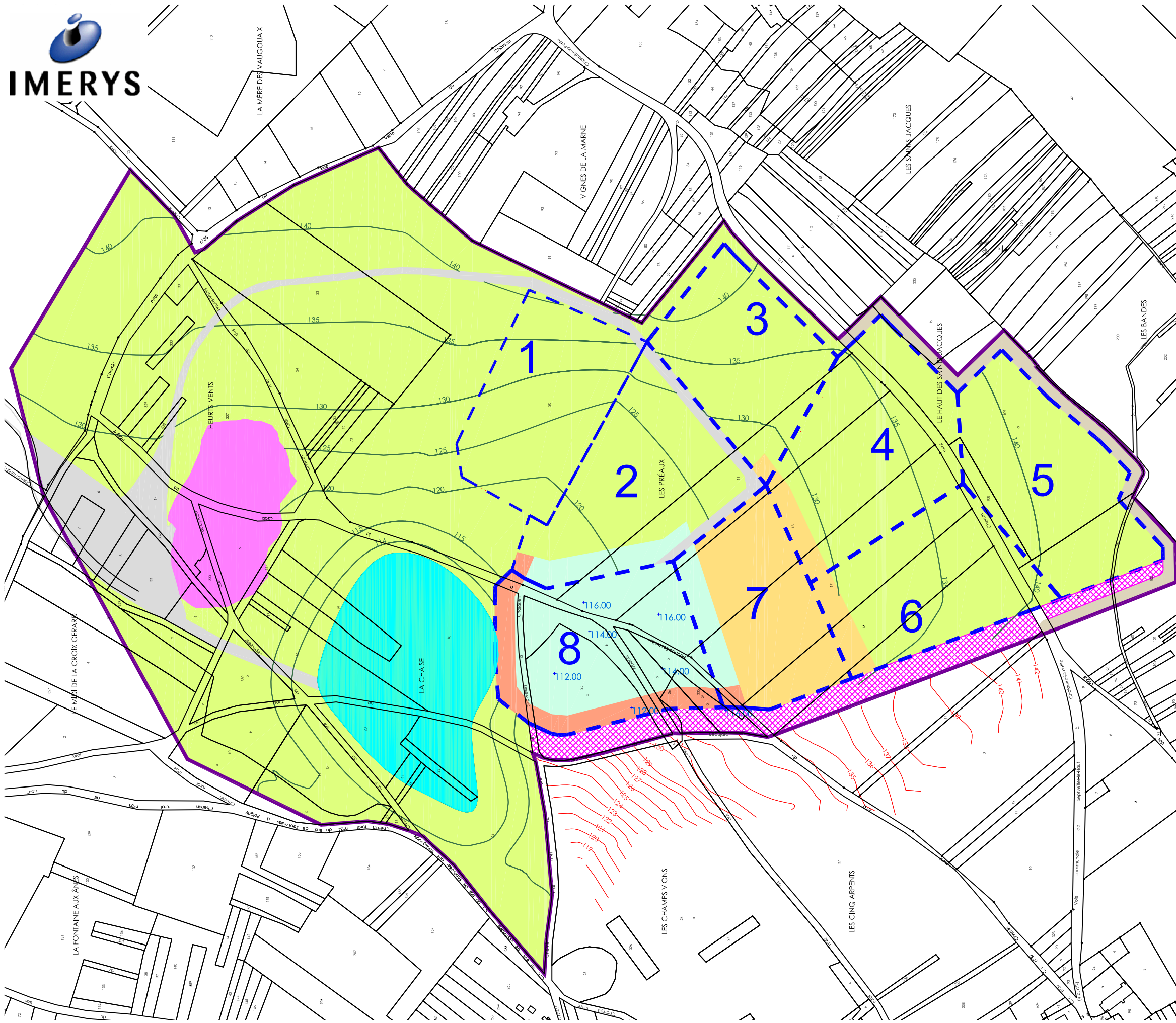
ETAPES	DATES
Deux investigations de terrain effectuées par l'ENCEM pour le compte de CERATERA	2005
Etude écologique ENCEM	2007
Etude acoustique et Diagnostique écologique OGE	2009
Lancement du projet d'extension de carrière de Sainte-Colombe	Juin 2009
Note concernant l'incompatibilité avec le document d'urbanisme de Sainte-Colombe	Juillet 2009
Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision simplifiée du POS de Sainte-Colombe	11 septembre 2009
Réunion avec les Personnes Publiques Associées (service de l'état et collectivités)	11 octobre 2009
Enquête publique	Du 22 octobre au 24 novembre 2009
Avis du Commissaire Enquêteur	11 décembre 2009
Approbation de la révision simplifiée par le Conseil Municipal	23 décembre 2009
Mise en place d'une cellule de concertation avec la mairie (deux réunions ont été organisées en février et juillet)	2011
Lancement de la procédure de déclassement de la voie communale n°2	Septembre 2011
Enquête publique concernant le déclassement de la voie communale n°2	Décembre 2011
Réunion avec la DRIEE concernant le dossier CNPN	Janvier 2012
Réalisation de l'étude écologique complète par OGE	2012
Réunion avec le service Nature Paysage et Ressources de la DRIEE pour l'examen de l'étude écologique et des demandes de dérogation pour la destruction d'espèces protégées	Novembre 2013
Réunion de présentation du projet avec le l'Unité territorial 77 de la DRIEE	Février 2015








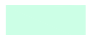


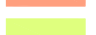


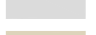


Légende

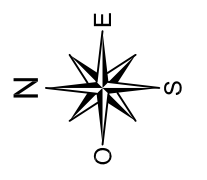
-  Périmètres de renouvellement et d'extension
-  Phasage
-  Topographie relevée en Décembre 2013
-  Topographie du toit d'Argile Céramique Juin 2014
-  Topographie de la remise en Etat
-  Zone en cours d'extraction (S2)
-  Zone en cours d'exploitation (S2)
-  Zone en phase de découverte (S2)
-  Zone remise en état
-  Zone de stockage de calcaire (S2)
-  Piste de circulation et installations (S1)
-  Merlon Boisé
-  Merlon de stockage temporaire de terre végétale
-  Plan d'eau










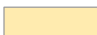


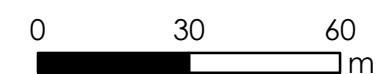
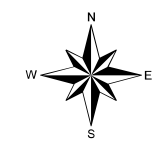
Légende

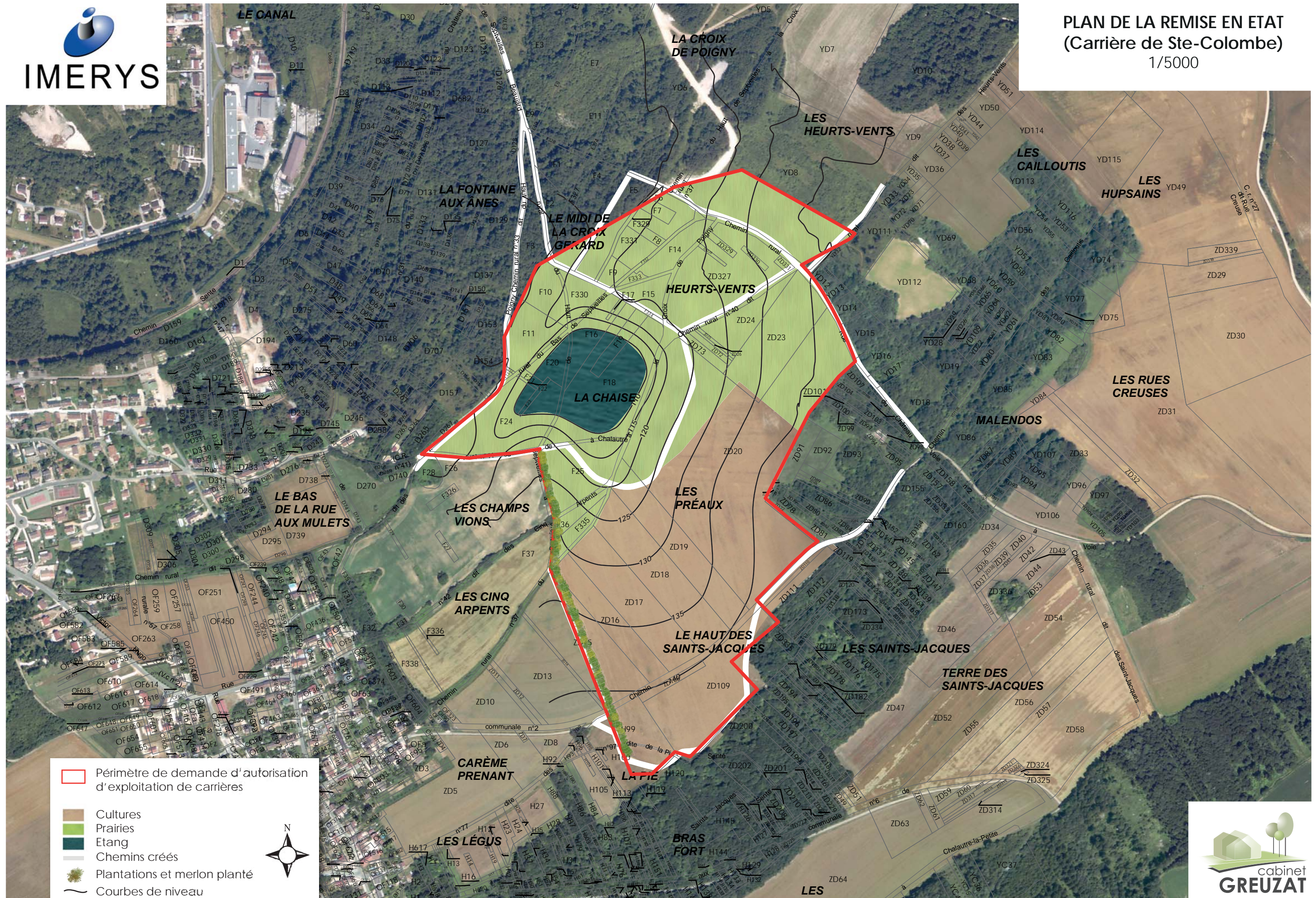
-  Périmètres de renouvellement et d'extension
-  Phasage
-  Topographie relevée en Décembre 2013
-  122.00 Topographie du toit d'Argile Céramique Juin 2014
-  Topographie de la remise en Etat
-  Zone en cours d'extraction (S2)
-  Zone en cours d'exploitation (S2)
-  Zone en phase de découverte (S2)
-  Zone remise en état
-  Zone de stockage de calcaire (S2)
-  Piste de circulation et installations (S1)
-  Chemin déplacé
-  Merton Boisé
-  Plan d'eau











-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extraction
- 135-m-NGF Courbe maitresse
-  Courbe secondaire
-  Altitudes
-  Piste de circulation
-  Zone de stockage de calcaire
-  Zone en cours d'extraction
-  Zone en cours d'exploitation

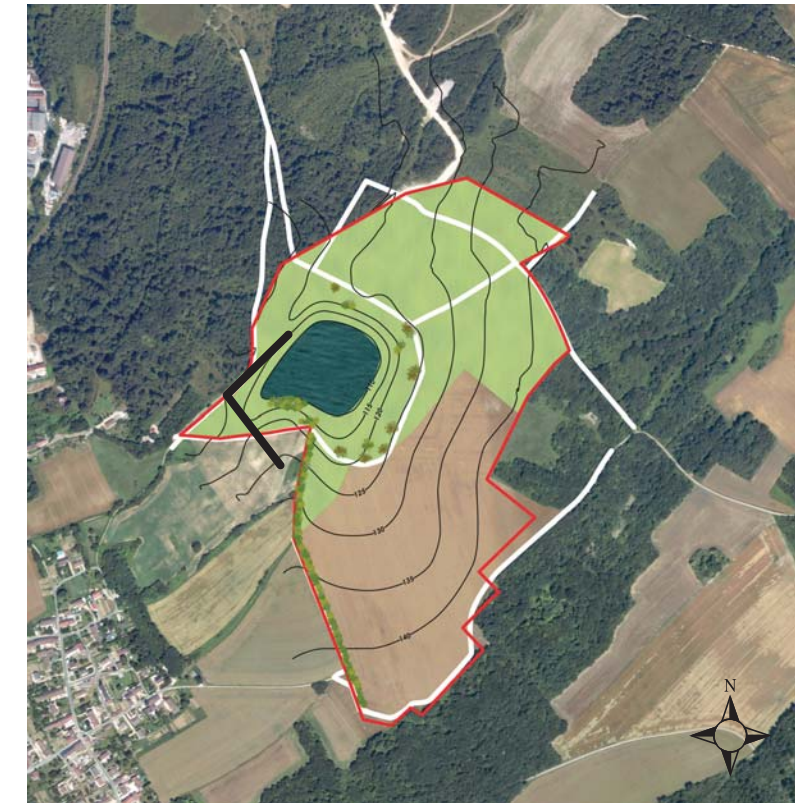






-  Périmètre de demande d'autorisation d'exploitation de carrières
-  Habitat préservé
-  Pelouse calcicole
-  Etang
-  Courbes de niveau





Localisation de la vue





Localisation de la vue



B.II. RESUME DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

B.II.1.CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.

Les terrains concernés par l'étude sont situés dans le département de Seine-et-Marne, au Sud-Est de la région Ile-de-France, entre Provins et Bray-sur-Seine, au bord de la vallée de la Voulzie.

La carrière de Sainte-Colombe est située au Sud de la commune de Sainte-Colombe, aux lieux-dits « La Chaise » et « Les St-Jacques ».

La carrière de Poigny est située en limite Sud de la commune de Poigny, au lieu-dit « Les Bouchots ».

Les villes et villages alentours les plus proches sont Provins, Chalautre-la-Petite, Soisy-Bouy, Longueville, St-Loup-de-Naud et Vulaines-lès-Provins.

B.II.2.CONTEXTE PHYSIQUE

II.2.1. TOPOGRAPHIE

Les carrières se situent sur la partie sommitale Nord-Ouest de la butte témoin formée par les vallées de la Voulzie et le ruisseau des Méances.

Carrière de Sainte-Colombe

La carrière correspond à une dépression dont les points les plus bas sont situés dans la partie Sud-Ouest correspondant aux zones d'extractions des argiles et dont l'altitude est située à environ 107 m NGF.

Les parties Nord et Nord-Est concernent des secteurs remis en état, l'altitude est comprise entre 135 et 140 m NGF.

Le périmètre d'extension est situé en majorité sur un plateau dont l'altitude est comprise entre 135 et 140 m NGF.

Carrière de Poigny

La carrière de Poigny est composée de différents plateaux (non exploités, remis en état ou en cours d'exploitation) et d'un plan d'eau localisé au centre du périmètre, à une altitude d'environ 107 m NGF.

Vers l'Est, la carrière est constituée de plusieurs gradins successifs à des altitudes de 120, 125, et 130 m NGF représentant l'avancement de la remise en état.

Le point le plus haut est localisé à l'angle Sud-Est avec une altitude proche de 138 m NGF.

La partie Ouest est composée d'un plateau d'exploitation situé à une altitude comprise entre 115 et 117 m NGF.

II.2.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le site s'inscrit en bordure orientale du vaste plateau tertiaire du Bassin parisien, à 2 km du coteau de l'Ile-de-France surplombant les premières formations crétacées (fin de l'ère secondaire) des coteaux de la vallée de la Seine.

Le gisement d'argile exploitable (argile compacte du Sparnacien supérieur) a été reconnu d'une épaisseur moyenne de 2,5 m à Sainte-Colombe et d'une épaisseur de 4,7 m à Poigny.

II.2.3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Deux horizons aquifères sont identifiés au niveau des terrains d'étude

- **La nappe du calcaire de Champigny**, qui au niveau de la carrière de Poigny, s'écoule vers le Nord-Ouest, en direction de la vallée de la Voulzie. Au niveau de la carrière et de l'extension de Sainte-Colombe, les eaux s'écoulent pour partie vers le Nord-Ouest en direction de la vallée de la Voulzie et pour partie vers le Sud-Est en direction de la vallée du ruisseau des Méances
- **La nappe de la Craie**. Au droit de la carrière, cet aquifère est protégé par les horizons argileux du Sparnacien, même après leur exploitation, où un horizon argileux résiduel non exploitable d'au moins 5 m d'épaisseur reste encore en place ; sous ces argiles les 3 premiers mètres de craie marneuse altérée sont également étanches.

II.2.3.1 Piézométrie

Un piézomètre a été implanté en février 2010 dans le périmètre de la carrière de Poigny (Nord-Ouest) L'exploitant procède au relevé du niveau de la nappe phréatique et à l'analyse de différents paramètres.

Les valeurs mesurées lors des analyses au niveau du piézomètre ne laissent pas apparaître de résultats anormalement élevés. Le niveau de l'eau varie entre 11,5 m et 14,5 m du haut du piézomètre.

II.2.3.2 Usages de l'eau

a. Alimentation en eau potable

L'emplacement du projet se situe en dehors des périmètres de protection de captage.

II.2.4. CONTEXTE HYDRAULIQUE

Les terrains d'étude se situent en haut de la butte des Septveilles. Au niveau du périmètre de la carrière de Poigny :

- dans la partie centrale de la carrière, les eaux de ruissellement s'accumulent dans le plan d'eau créé par l'exploitation de la carrière et sont pompées lorsque l'activité de la carrière le nécessite dans un bassin d'infiltration au Nord-Ouest où elles s'infiltrent ;
- dans l'extrémité Est, les eaux s'accumulent au niveau de deux point bas et s'infiltrent ;
- Pour le reste du périmètre, les eaux ruissellent en direction de la Voulzie et ou s'infiltrent.

Au niveau du périmètre de la carrière de Sainte-Colombe :

- les eaux de ruissellement de la zone en cours d'exploitation et les eaux s'écoulant sur une partie de la zone remise en état sont recueillies en fond de fouille, puis pompées et acheminées vers un bassin d'infiltration d'un volume de 150 m³ ;
- Sur l'extrémité Sud, les eaux s'écoulent vers le ruisseau des Méances ou s'infiltrent ;
- Sur le reste du périmètre, les eaux s'écoulent en direction de la Voulzie ou s'infiltrent.

Au niveau du périmètre d'extension à Sainte-Colombe, une partie des eaux pluviales s'écoule vers le Nord-Ouest en direction de la Voulzie et une partie des eaux pluviales s'écoule vers le Sud-Est en direction du ruisseau des Méances, la limite de séparation étant le chemin rural traversant le périmètre d'extension.

Les valeurs mesurées lors des analyses en sortie du bassin de décantation sont inférieures aux valeurs limites, prescrites par l'Arrêté préfectoral.

Ces résultats peuvent être transposés à la carrière de Poigny, où l'activité d'extraction de matériaux est plus faible.

II.2.5. CONTEXTE CLIMATIQUE

Le secteur d'étude est situé dans une région climatique de type tempéré océanique à influences continentales déjà sensibles.

II.2.6. RISQUES NATURELS

Le département de la Seine-et-Marne est situé en zone de sismicité correspondant à un aléa sismique qualifié de « très faible ».

Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque d'inondation.
Le terrain du projet se situe en zone de sensibilité très faible à forte concernant les remontées de nappe. La zone d'extension se situe en zone de sensibilité faible à très faible.

Les terrains ne sont pas concernés par des aléas mouvements de terrain identifiés.
Ils se situent en zones d'aléa a priori nul concernant le retrait et gonflement des argiles.

B.II.3.CONTEXTE NATUREL

Un diagnostic écologique spécifique a été réalisé par Gérard Garbaye, ingénieur conseil en Environnement. Les principaux éléments sont repris ci-après.

II.3.1. ASPECT REGLEMENTAIRE ET D'INVENTAIRE

Les sites d'étude ne se trouvent « inclus dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel.

Trois ZNIEFF de type I se localisent à relative proximité du projet :

- 700 m au Sud de l'extension de la carrière de Sainte-Colombe et 1,1 km au Sud du périmètre de la carrière de Poigny, la ZNIEFF de type I « L'Ancienne tourbière du ru de Méances » n°77456001 ;
- 2,8 km au Sud-Ouest de l'extension de la carrière de Sainte-Colombe et 3,2 km au Sud-Ouest du périmètre de la carrière de Poigny, la ZNIEFF de type I « L'Ancienne tourbière de la Voulzie » n°77260001110020143 ;
- 4,2 km à l'Ouest de l'extension de la carrière de Sainte-Colombe et 4,2 km à l'Ouest du périmètre de la carrière de Poigny, la ZNIEFF de type I « Les Glatigny » n°77418001. »

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site d'intérêt communautaire n°FR1102004 « Rivière du Dragon », 2,4 km à l'Ouest de l'extension de la carrière de Sainte-Colombe et 3 km à l'Ouest du périmètre de la carrière de Poigny.

Un autre site Natura 2000 n'est guère plus éloigné du projet : la zone de protection spéciale n°FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes », 4,5 km au Sud de l'extension de la carrière de Sainte-Colombe et 5,1 km au Sud du périmètre de la carrière de Poigny »

Le Conseil Général de Seine-et-Marne notifie que la vallée de la Voulzie représente un enjeu pour la préservation et le maintien des continuités écologiques dans le secteur d'étude. A ce titre, elle a été identifiée en zones potentielles dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, validé par le Conseil Général le 28 janvier 2011.

II.3.2. EVALUATION FLORISTIQUE ET PHYTO-ECOLOGIQUE

II.3.2.1 Valeur floristique et habitat

Les terres cultivées constituent un habitat à faible valeur patrimoniale. Seules les marges, avec la présence des Bromes montrent une valeur moyenne.

Les jachères et les friches ainsi que les fourrés arbustifs et le boisement relictuel et les plantations présentent une faible valeur patrimoniale.

La végétation calcicole herbacée présente un faciès de pelouse calcicole lâche et un faciès de friche calcicole herbeuse qui possèdent une forte valeur patrimoniale et constituent un habitat d'intérêt communautaire.

On note la présence du Brome des champs, espèce déterminante, très rare en Ile-de-France.

II.3.3. LA FAUNE

La faune de l'emprise de l'extension apparaît globalement banale.

On doit cependant noter :

- la présence en lisière des fourrés arbustifs, de deux insectes considérés comme espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France : un papillon, le Demi-Deuil et une sauterelle, la Decticelle bicolore ;
- l'existence d'une avifaune assez diversifiée, qui accueille un cortège d'espèces pour l'essentiel banales. Une part importante de ces taxons fait cependant l'objet d'une protection réglementaire ;
- la présence de trois oiseaux présentant un statut de conservation défavorable :
 - le Bruant jaune. Il est considéré comme « quasi menacé » par la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN et par la liste rouge des oiseaux nicheurs de l'Ile-de-France ;
 - le Pouillot fitis est noté comme « vulnérable » dans la liste rouge des espèces menacées en France.

La faune de l'emprise de la carrière actuelle est également banale. Les zones remises en état, et en particulier la végétation calcicole herbacée qui s'est développée au Nord, accueillent cependant un certain nombre d'espèces patrimoniales.

- Deux papillons, considérés comme espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France : le Demi-Deuil et l'Argus bleu-nacré ;
- trois orthoptères contactés sur les formations calcicoles herbeuses au Nord : la Decticelle bariolée, la Decticelle bicolore et l'Oedipode turquoise. Les deux premiers taxons sont des espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France, le dernier fait l'objet d'une protection régionale ;
- le Léopard des souches a été contacté dans la zone de plantation de la partie Nord remise en état et à l'extérieur de la carrière, au Nord, dans la zone des fourrés arbustifs. Ce reptile est commun en Ile-de-France. Bien qu'il fasse l'objet d'une protection nationale et qu'il soit inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats », il ne présente pas d'enjeu de conservation significatif en Ile-de-France ;
- le Bruant jaune, déjà cité, a été contacté nichant sur les formations calcicoles herbeuses au Nord ;
- la Linotte mélodieuse a été contactée dans la zone de plantation de la partie Nord de la carrière remise en état et à l'extérieur de la carrière, au Nord, dans la zone de fourrés arbustifs. Elle est classée par l'UICN comme « vulnérable » dans la liste rouge des espèces menacées en France et comme « quasi menacée » dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de l'Ile-de-France.

La faune à l'extérieur de la carrière actuelle et de l'extension est liée aux espaces ouverts, aux buissons et fourrés et aux boisements.

Globalement banale, elle accueille cependant un certain nombre d'espèces patrimoniales. Citons notamment le Crapaud commun, présent dans les boisements autour de la carrière, ainsi que les oiseaux sylvoles comme le Pouillot fitis et la Tourterelle des bois (déjà citée) et le Bouvreuil pivoine. On peut également citer des rapaces forestiers comme la Buse variable, qui niche à proximité de la carrière, et l'Epervier d'Europe.

II.3.4. ASPECTS FONCTIONNELS

D'un point de vue fonctionnel, la carrière de Poigny est enclavée dans les boisements (et les fourrés) qui couvrent le plateau de la Brie, entre la vallée de la Voulzie et la vallée du ruisseau des Méances.

Ces boisements constituent des zones complémentaires des réservoirs de biodiversité définis sur la carte du CSRPN. Leur intérêt réside surtout dans leur continuité qui crée ainsi des conditions favorables à la biodiversité.

Ces réservoirs sont ainsi reliés par un corridor fonctionnel de la sous-trame arborée; le projet jouxte ce corridor à l'Ouest.

Il jouxte également au Nord le corridor à fonctionnalité réduite de la sous-trame arborée longeant la Voulzie.

L'essentiel des terrains concernés par le projet d'extension n'assure pas de fonction écologique particulière pouvant amplifier l'intérêt intrinsèque somme toute assez limité qu'ils possèdent.

On relèvera cependant que le plan d'eau constitue un habitat d'espèce pour un cortège, certes banal, d'odonates et qu'il est utilisé comme terrain de chasse par la Pipistrelle commune.

Plus généralement, l'emprise du projet n'entretient aucune relation fonctionnelle avec les entités de fort intérêt écologique se trouvant pour l'une à plusieurs centaines de mètres (ZNIEFF n°77456001 « Ancienne tourbière du ru Méances »), à plusieurs kilomètres pour les autres (ZNIEFF n°77260001 « Ancienne tourbière de la Voulzie », ZNIEFF n°77418001 « Les Glatigny », site Natura 2000 FR 1102004 « Rivière du Dragon », site Natura 2000 FR 1112002 « Bassée et plaines adjacentes »).

II.3.5. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

a. L'emprise du projet

Dans l'emprise du projet, l'essentiel de l'espace, occupé par des terrains remaniés encore nus, présente **un enjeu écologique faible**. C'est également le cas des fourrés arbustifs.

Deux zones montrent un enjeu écologique moyen :

- la végétation humide sur les bords du plan d'eau. Peu développée et diversifiée, elle présente une valeur patrimoniale moyenne ;
- une zone d'habitat du Lézard des murailles, les autres étant intégrées dans des secteurs d'enjeux supérieurs.

Trois zones présentent un enjeu écologique assez fort :

- les boisements. En effet, outre leur valeur patrimoniale moyenne en termes d'habitat, ils accueillent des espèces patrimoniales comme le Pouillot fitis et le Bouvreuil pivoine. De plus, ils possèdent un intérêt fonctionnel en constituant des zones complémentaires des réservoirs de biodiversité ;
- la friche sur substrat argileux ou grossier et la dépression associée. Outre sa valeur patrimoniale moyenne, elle abrite le Cynoglosse officinal, plante très rare en Ile-de-France ;
- le plan d'eau. Cette zone humide artificielle est un habitat à forte valeur patrimoniale et un habitat communautaire. Elle constitue en outre l'habitat de reproduction pour les odonates et une zone de chasse pour la Pipistrelle commune.

Trois habitats possèdent enfin un enjeu écologique fort.

Ils constituent des habitats à forte valeur patrimoniale et des habitats d'intérêt communautaire. De plus, ils accueillent un nombre important d'espèces patrimoniales végétales (Germandrée des montagnes, Anthyllide vulnérable, Erigéron acre, Brunelle découpée, Cynoglosse officinal) et animales (Demi-Deuil, Azuré bleu-céleste, Argus bleu-nacré, Decticelle bariolée, Decticelle bicolore, Oedipode turquoise, Mante religieuse, Lézard des murailles et Bruant jaune).

Ce sont :

- la pelouse calcicole,
- la friche pionnière calcicole,
- la friche herbeuse calcicole.

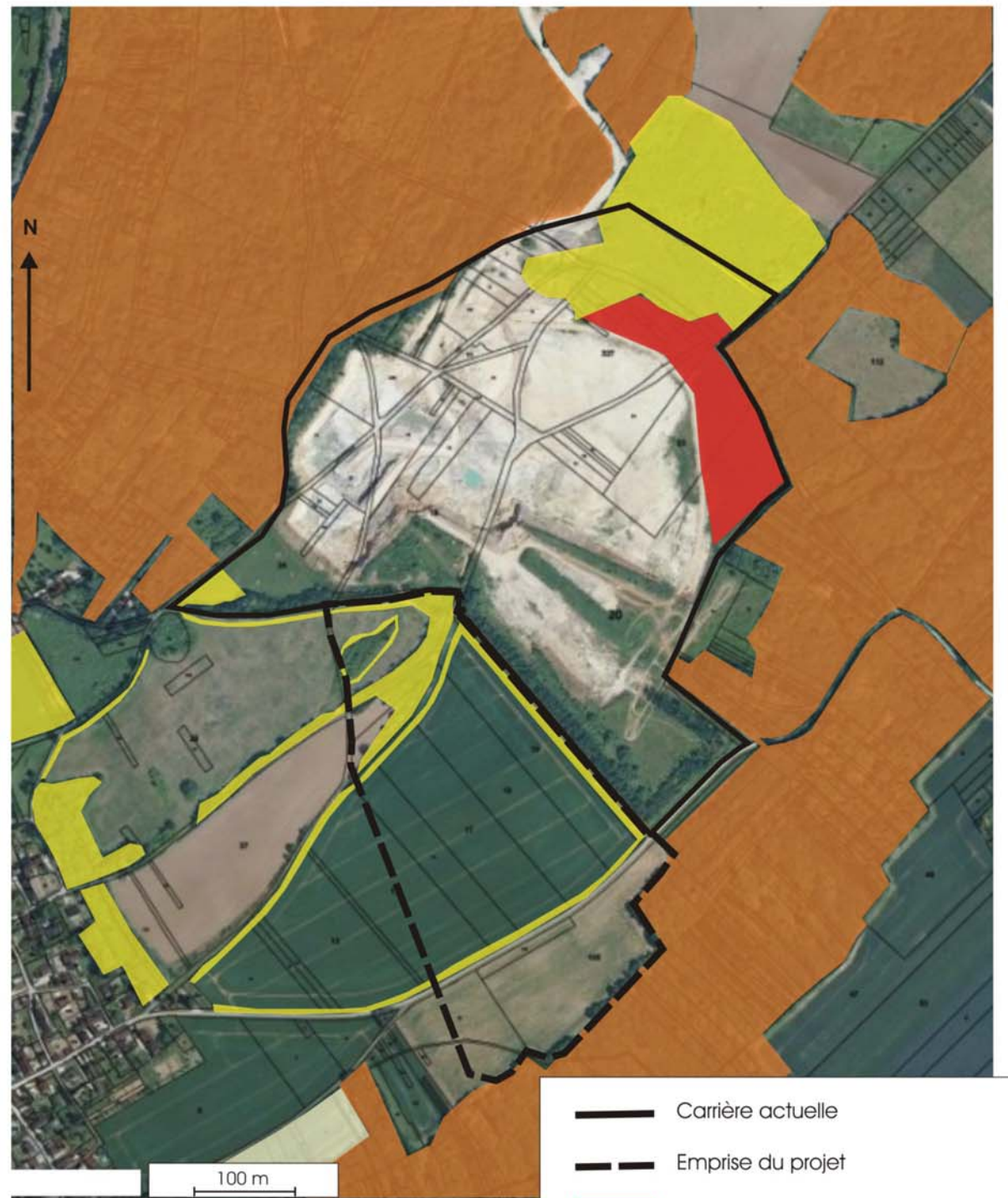
b. Les abords de la carrière

L'extérieur de la carrière actuelle et de l'extension est occupé par des espaces ouverts, des buissons et fourrés et des boisements.

Les boisements présentent un enjeu écologique assez fort. Nous l'avons vu pour ceux de l'emprise du projet.

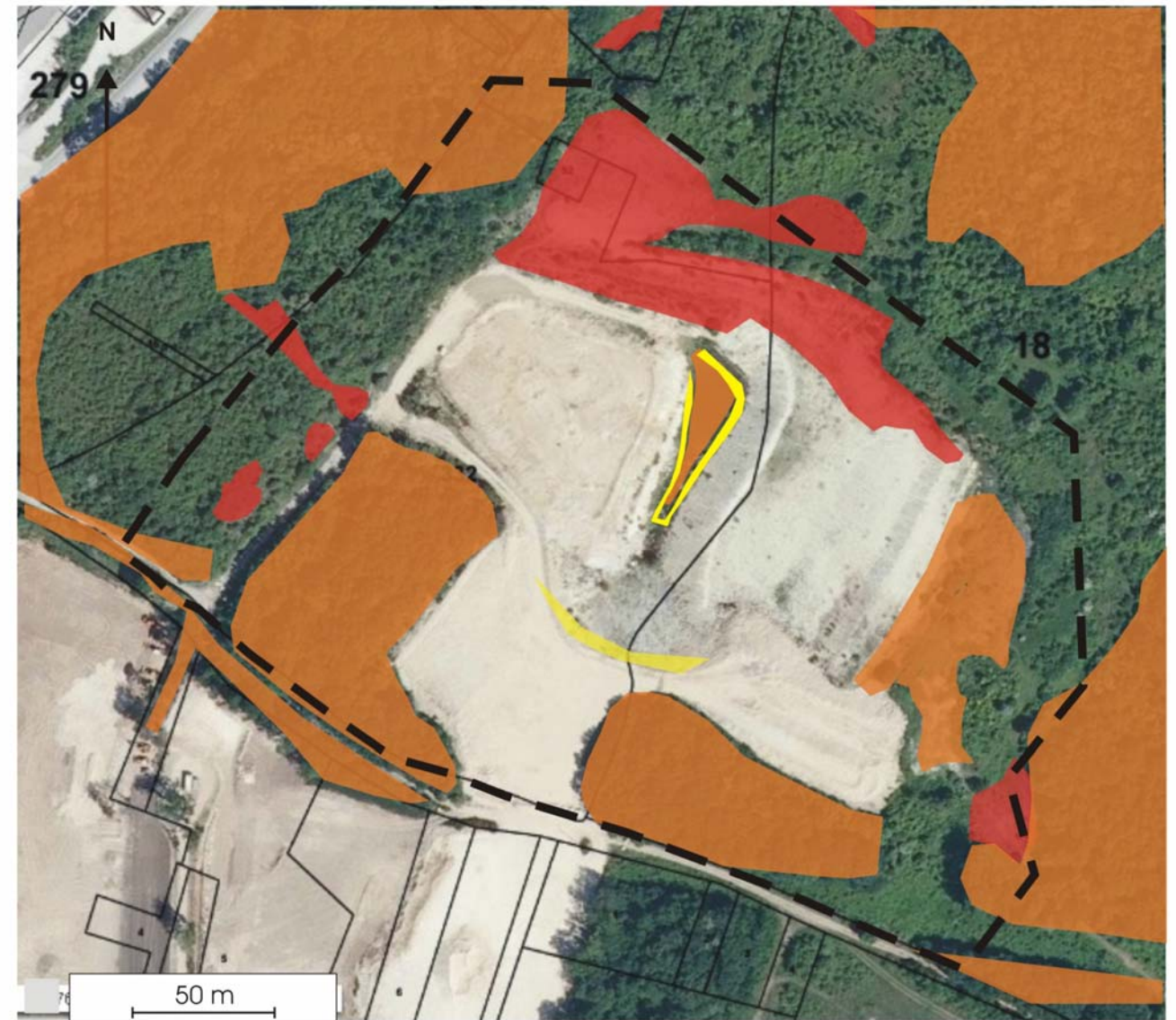
Les formations calcicoles herbacées, avec notamment les pelouses calcicoles, possèdent quant à elles un enjeu écologique assez fort.

Figure 12: Enjeux écologiques (Carrière de Sainte-Colombe)



- Carrière actuelle
- Emprise du projet
- Enjeux écologiques forts
- Enjeux écologiques assez forts
- Enjeux écologiques moyens
- Enjeux écologiques faibles ou nuls

Figure 13 : Enjeux écologiques (Carrière de Poigny)



- Emprise du projet
- Enjeux écologiques forts
- Enjeux écologiques assez forts
- Enjeux écologiques moyens
- Enjeux écologiques faibles ou nuls

B.II.4.CONTEXTE HUMAIN ET CADRE DE VIE

II.4.1. PAYSAGE

Un paysage ouvert aux vastes panoramas

Les deux secteurs étudiés s'étendent sur les reliefs de la vallée de la Voulzie qui forme la limite Sud du Plateau Central de la Brie de Provins. Les vastes paysages ouverts du plateau agricole génèrent des vues lointaines sur le relief boisé de la Voulzie.

C'est le secteur de la Croix Gérard, qui par son implantation sommitale et sur le coteau représente le secteur le plus sensible à des perceptions éloignées depuis les routes (RD 106, RD619,...) et les habitations du coteau (le Mez de la Madeleine, Sainte-Colombe,...).

Si la carrière de Poigny est plus discrète au cœur du boisement, la plateforme et le stock de blocs calcaires adjacents représentent le point focal le plus important sur le coteau.

Le patrimoine bâti et historique de Provins, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, constitue, par ses deux monuments phares (la Tour César et la Collégiale Saint-Quiriace) de véritables repères paysagers à l'échelle locale. C'est depuis la carrière de Poigny que des co-visibilités sont possibles par temps clair et dégagé.

Dans une moindre mesure, le site inscrit de Saint-Loup étend son périmètre sur le Plateau Central et des co-visibilités sont également envisageables depuis les secteurs habités de Courton-le-Haut.

Une proximité de secteurs habités

Les principales sensibilités de proximité de l'habitat sont essentiellement liées à :

- la plateforme adjacente à la carrière de Poigny vis-à-vis des habitations du Mez de la Madeleine, principalement,
- l'exploitation actuelle de la carrière de Sainte-Colombe vis-à-vis des habitations du Mez de la Madeleine et dans une moindre mesure, depuis Courton-le-Haut;
- l'extension prévue sur le secteur de la Croix Gérard avec la présence des quartiers de Septveilles-le-Haut et Septveilles-le-Bas, à environ 260 mètres au Sud-Ouest du périmètre.

Une exploitation d'argile historique sur un itinéraire de randonnée reconnu

En activités depuis le début du XX^{ème} siècle, les carrières d'argiles font partie de l'histoire et du paysage local et sont présentées, notamment, dans les dépliants touristiques (comme la boucle n°8, Sur les coteaux de la Voulzie). L'itinéraire de grande randonnée n°11 entre Septveilles-le-Bas et Poigny représente le tracé le plus sensible du fait de sa proximité des périmètres de la demande.

II.4.2. PATRIMOINE CULTUREL

II.4.2.1 Patrimoine bâti historique

La carrière de Poigny se situe au sein du périmètre de protection du Monument Historique inscrit « Site de l'ancienne église ».

La ville médiévale fortifiée de Provins a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001.

Les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) « Provins-Ville haute » et « Provins-Ville basse » sont situées à environ 2 km au Nord du site de la carrière de Poigny.

II.4.2.2 Patrimoine archéologique

Le Service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France indique que la partie exploitée de la carrière de Poigny est sensible du point de vue archéologique (traces d'occupations gauloise et gallo-romaine autour de Poigny et nécropole de l'Age de Bronze, et habitat néolithique et gallo-romains sur Sainte-Colombe).

II.4.2.3 Patrimoine naturel et paysager

Les terrains concernés par la présente demande ne sont concernés par aucun site naturel et/ou paysager remarquable.

Le site classé au titre du patrimoine naturel le plus proche est :

Le site « Terrains contigus au rempart y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques », à environ 2,5 km au Nord du projet, est le site classé au titre du patrimoine naturel le plus proche.

Les sites inscrits au titre du patrimoine naturel les plus proches sont :

- la « Ville haute à Provins inscrit par arrêté du 31 décembre 1942
- « Hôpital général de Provins » inscrit par arrêté du 18 décembre 1933, situé à environ 2,8 km au Nord-Est du périmètre du projet ;
- « Village de Saint-Loup-de-Naud et ses environs » inscrits par arrêté du 16 juin 1969, situés à environ 3 km à l'Ouest du projet.

II.4.3. ENVIRONNEMENT HUMAIN

II.4.3.1 L'habitat

Les habitations les plus proches du périmètre de demande d'autorisation sont :

- à environ 290 m au Nord-Est du périmètre de la carrière de Poigny.
- à environ 90 m à l'Ouest du périmètre de la carrière de Sainte-Colombe et 260 m au Sud-Ouest du périmètre du projet d'extension.

Cet habitat tend à se rapprocher du fait de la création d'une zone d'urbanisation préférentielle.

Le centre-ville de Sainte-Colombe se situe à environ 900 m à l'Est de l'emprise de la carrière de Sainte-Colombe.

II.4.3.2 Etablissements sensibles

Se regroupent dans les centres villes, les établissements sensibles et établissements recevant du public (ERP) (écoles, mairies, salles des fêtes, ...)

Sur la commune de Poigny, la première école se situe à environ 700 m au Nord-Est du périmètre de la carrière située dans ce village.

Aucun établissement de santé n'est recensé sur les communes de Sainte-Colombe et Poigny.

L'Hôpital Léon Binet, sur la commune de Provins, est situé à environ 2 km au Nord-Est de l'emprise de la carrière de Poigny.

II.4.3.3 Activités humaines

Les terres agricoles sont essentiellement destinées aux polycultures et polyélevages sur la commune de Poigny et à la culture de céréales et oléoprotéagineux sur la commune de Sainte-Colombe. L'élevage sur la commune de Poigny est représenté par 605 unités gros bétail.

L'activité industrielle est très présente localement, historiquement et de manière plus récente. Elle se traduit par de nombreuses zones d'activités dans les communes concernées et aux alentours.

Les activités touristiques locales et de loisirs sont liées :

- à la proximité de Provins, «Ville d'Art et d'Histoire» ;
- à l'église de Saint Loup de Naud ;
- au Musée du Chemin de Fer à Longueville ;
- au GR11 qui traversait l'emprise de la carrière actuelle de Sainte-Colombe. Il a été détourné et chemine désormais en limite Ouest du périmètre de la carrière ;
- aux randonnées vélo dématérialisées, boucle de randonnée équestre et pédestre, mises en place par Seine et Marne Tourisme ou l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques et passant à proximité des périmètres;
- aux jeux d'arc dont un terrain d'entraînement jouxte la limite Ouest du périmètre de la carrière de Sainte-Colombe.

II.4.3.4 Voies de communication et desserte

Pour atteindre les sites des carrières de Poigny et Sainte-Colombe, les poids lourds empruntent la RD 403 puis la D1f et la D1e.

Actuellement, le trafic lié à la carrière de Poigny est considéré comme nul.

Le trafic lié à la carrière de Sainte-Colombe est limité au transport des calcaires et des argiles. Il est estimé pour les calcaires à 20 rotations par jour, 10 jours par mois et à environ 5 rotations par jour pour les argiles 10 jours par mois.

Il n'y a actuellement aucun trafic lié à l'apport de matériaux inertes pour la remise en état.

II.4.3.5 Bruit

Une campagne de mesure du niveau sonore a été réalisée le 18 avril 2011, en limite du périmètre de la carrière de Sainte-Colombe, par la société Brüel et Kjaer.

Cette étude montre que le niveau acoustique, en limite du périmètre actuel de la carrière de Sainte-Colombe est inférieur à la limite admissible.

Une étude spécifique a été menée par le bureau d'étude ACOUPLUS en 2009, prenant en compte les paramètres du projet. Cette campagne de mesure a permis de caractériser l'ambiance sonore du futur site d'implantation de la carrière d'Argile sur les communes de Poigny et de Sainte-Colombe.

Le tableau ci-dessous rappelle pour chaque point le niveau de bruit mesuré et le L50. La valeur indiquée en gras est celle du niveau de bruit résiduel retenu (d'après l'Arrêté du 23 Janvier 1997).

PERIODE	LA _{EQ} MESURE EN dB (A)	L50 EN DB (A)	Δ
POINT 1	50,2	48,1	2,1
POINT 2	49,0	46,9	2,1
POINT 3	48,7	46,8	1,9
POINT 4	47,5	44,8	2,7

Tableau 5 : Rappel des mesures (juillet 2009)

II.4.3.6 Qualité de l'air

En Seine et Marne, le secteur des transports est à l'origine de près de 45% des émissions d'oxyde d'azote. A l'échelle de l'Ile-de-France, ce secteur représente 50% des émissions (données 2011).

En Seine et Marne, les émissions sont réparties de la manière suivante :

- Transport routier : 15%
- Résidentiel-tertiaire : 21%
- Industrie (dont chantiers et BTP) :29%.

A l'échelle de l'Ile-de-France, le dioxyde d'azote, les particules, le benzène et l'ozone dépassent chaque année les seuils définis par la réglementation européenne et française.

Dans le département, les mesures des différents polluants en situation de fond sont comparables à celles des autres départements de grande couronne. Les moyennes annuelles de dioxyde d'azote sont un peu inférieures à la moyenne de l'ensemble des stations de l'agglomération parisienne. Il en est de même pour les particules et le benzène. A l'inverse, les niveaux d'ozone sont légèrement supérieurs à ceux de l'agglomération pour les stations urbaines, et encore plus élevés en zone rurale.

La qualité de l'air est globalement bonne sur le département en 2011.

Le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air 2010-2014 de la région Ile-de-France présente le cadre réglementaire et les missions d'Airparif, le contexte régional et les enjeux atmosphériques, le dispositif de surveillance et d'information du public et la stratégie 2010-2014.

II.4.3.7 Vibrations

Les tirs de mine peuvent être à l'origine de vibrations.

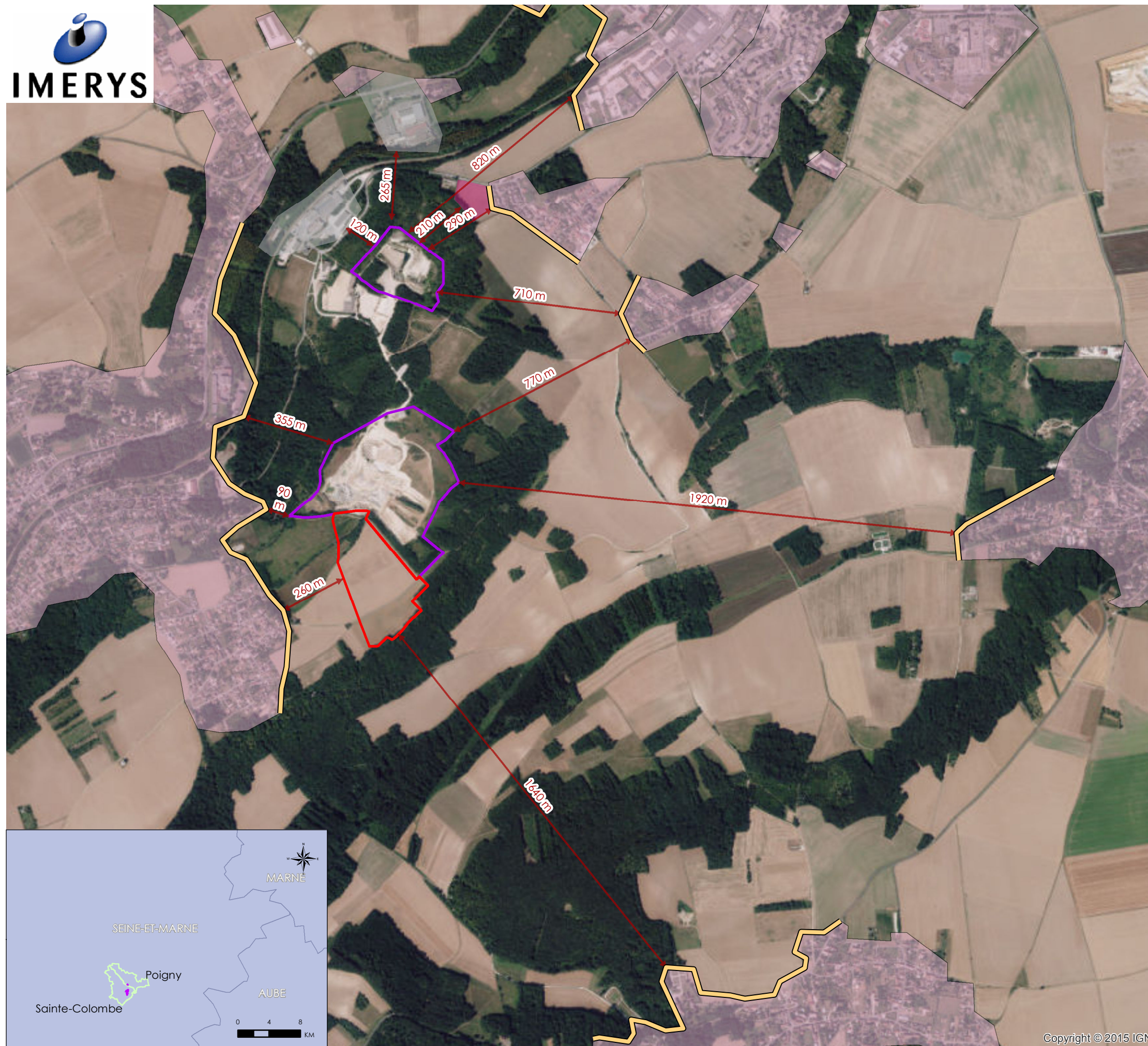
Les vibrations engendrées par les derniers tirs de mines (mai 2005 à Sainte-Colombe) sont inférieures à la valeur limite imposée par l'arrêté du 22 septembre 1994.








II.4.3.8 Emissions lumineuses

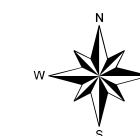
L'unique source de lumière sur les sites est celle des engins de chantier.

II.4.3.9 Odeurs

Aucune odeur particulière n'est émise sur les périmètres d'étude.



-  Périmètre d'extension
-  Périmètre de renouvellement
-  Activité industrielle
-  Zone d'habitation
-  Zone d'habitat futur (1AU)
-  perceptions visuelles sensibles
-  Distances



B.II.5.CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

II.5.1. DOCUMENTS D'URBANISME

■ Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

Les carrières exploitées par la société IMERYS CERAMICS France, ainsi que l'extension projetée sont situées dans le Provinois, zone où l'argile est un gisement d'enjeu national et européen. L'objet de la présente demande est donc compatible avec les dispositions et les orientations du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France « Objectifs 2030 ».

■ Schéma de Cohérence Territoriale

La commune de Sainte-Colombe appartient à la Communauté de Communes du Provinois et fait partie du Pays du Grand Provinois constitué des Communautés de Communes du Provinois, du Montois et de la Bassée.

La commune de Poigny appartenait à la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E. qui a rejoint la Communauté de Communes du Provinois en avril 2013. Le SCOT du Grand Provins est en cours d'élaboration.

■ Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme

La commune de Poigny dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 18 février 2014. Le périmètre de demande d'autorisation est situé en zone Nex du PLU, correspondant aux terrains de l'exploitation de carrière au lieu-dit « Les Bouchots ». L'exploitation de la carrière est compatible avec les dispositions du PLU.

La commune de Sainte-Colombe dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 21 décembre 2001, et modifié en 2003, 2006, 2007 et 2008 et ayant fait l'objet de révisions simplifiées en 2007 et 2009. L'exploitation de la carrière et de son extension est compatible avec les dispositions du POS.

La commune de Sainte-Colombe a lancé le 28 avril 2011 l'élaboration de son PLU. D'après les documents disponibles au 28 Mai 2015, le zonage de ce PLU sera compatible avec le projet de carrière.

II.5.2. AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

II.5.2.1 Schéma Départemental des Carrières

Le schéma départemental des carrières révisé de Seine-et-Marne a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 mai 2014.

La carrière de Sainte-Colombe actuelle, ainsi que son extension sont situées dans une zone où le gisement est exploitable sans contraintes particulières.

La carrière de Poigny est située dans une zone de type 2 dans laquelle une attention particulière doit être apportée à la compatibilité de l'exploitation de carrière avec les enjeux en présence.

■ Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Ile-de-France (SRCAE)

Après avoir été approuvé à l'unanimité par le conseil régional le 23 novembre 2012, le préfet de la région Ile-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Ile-de-France (SRCAE).

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération ;
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Il est déterminant pour aider les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à élaborer leur Plan Climat Énergie Territorial (PCET), ainsi que pour orienter l'action des acteurs publics et privés sur le territoire.

II.5.2.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 du Bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers Normands a été adopté par le comité du bassin le 29 octobre 2009.

Le projet prévoit des mesures pour que les effets sur l'environnement, et notamment sur la qualité des eaux de surface et souterraines, soient moindres.

Le projet est compatible avec les objectifs du SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers Normands.

II.5.2.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE Bassée Voulzie, qui concerne les communes de Poigny et Sainte-Colombe, n'est pas démarré.

II.5.3. CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT ET SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

II.5.3.1 Code de l'urbanisme

Le site de la carrière de Poigny est concerné par la servitude du document d'urbanisme Télécommunication ; servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques.

La carrière actuelle de Sainte-Colombe et son extension ne sont pas établies sur le périmètre de protection de monuments historiques, sites inscrits ou classés.

La carrière de Poigny se situe au sein du périmètre de protection du monument historique inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques « Site de l'ancienne église ».

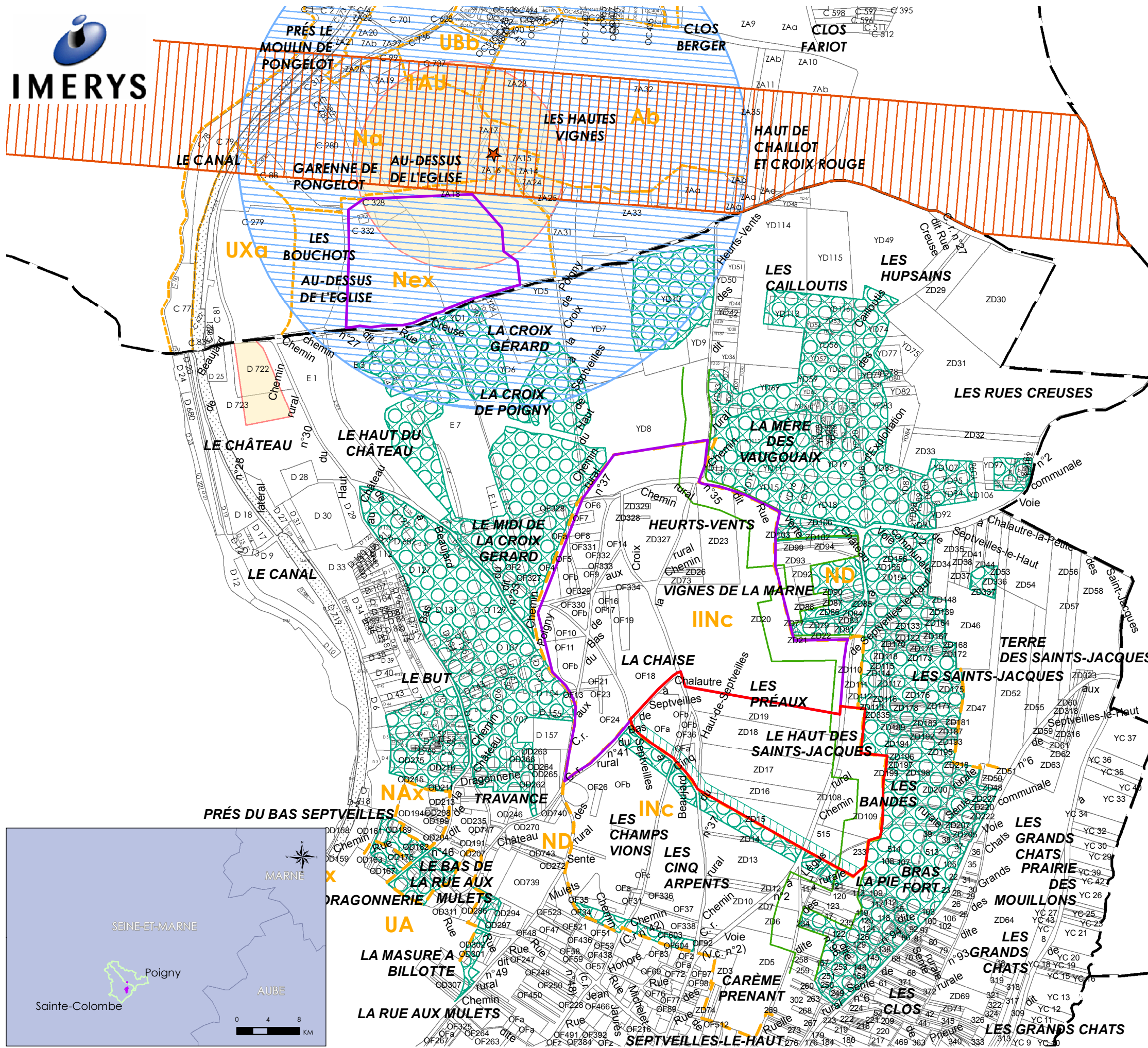
Le Service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France indique que la partie exploitée de la carrière de Poigny est sensible du point de vue archéologique.

II.5.3.2 Milieux naturels

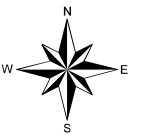
Les carrières actuelles et le projet d'extension ne se situent pas à proximité immédiate d'une zone de protection du milieu naturel.

II.5.3.3 Eaux

Les carrières actuelles et le projet d'extension sont situés en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.



- Périmètre d'extension
- Périmètre de renouvellement
- Limites communales
- Limites de zonage
- Espaces Boisés Classés
- Merlon Boisé
- 14-Servitudes et contraintes**
- AC1 : Protection des MH
- PT2 : Télécommunications
- T1 : Chemins de fers
- Zone d'étude archéologique
- Monument Historique: Site de l'ancienne Eglise



B.III. EFFETS DU PROJET ET MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le présent tableau synthétise les effets directs ou indirects potentiels ainsi que les effets temporaires et permanents, les mesures qui ont été mises en œuvre, soit pour les supprimer soit pour les réduire ainsi que les mesures de suivi qui permettront de contrôler l'efficacité des mesures de suppression ou de réduction des impacts mises en place par l'exploitant (pour le chiffrage des mesures voir dossier principal).

D'après les données fournies sur le site de la DRIEE en septembre 2014, il est mentionné un avis de l'autorité environnementale de deux projets d'exploitation de matériaux alluvionnaires, sur les communes d'Hermé et de Nogent-sur-Seine, à environ 7 et 9,5 km des communes de Poigny et de Sainte-Colombe.

Les exploitations, objets de la présente demande d'autorisation, n'exploitent pas les mêmes matériaux, et se situent dans une vallée différente des deux projets de carrières mentionnés. Les clients et les axes empruntés sont donc différents. Le projet de renouvellements et d'extension n'engendrera pas d'effets cumulés avec d'autres projets connus.

B.III.1.CONTEXTE PHYSIQUE

Domaine	Evaluation des effets potentiels							Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels								
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme			Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme		
	<p><u>Pendant exploitation</u></p> <p>La présence de fronts dans la zone en cours d'exploitation est à l'origine d'un risque d'éboulement ou de glissement. Le ruissellement sur les merlons et zones de stockages, en période de fort épisode pluvieux, peut provoquer un glissement des matériaux. Compte tenu de la nature des matériaux, de la topographie peu prononcée et de l'expérience de la société IMERYS, ce risque semble limité.</p>	Effets négatifs, faibles	X		X			X						X				Effets négatifs négligeables
	<p><u>Après remise en état</u></p> <p>A l'état final, les risques d'instabilité seront très limités, du fait de la restitution des terrains en pente douce, par rapport à la phase d'exploitation et de leur végétalisation.</p>	Effet nul	-	-	-	-	-	-						-	-	-	-	Effet nul

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels										
			Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme			A Long terme			Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	
Eaux superficielles	<p><u>En phase d'exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation temporaire de rétention d'eau en fond de fouille sur la surface de la phase correspondante puis pompage des eaux vers un bassin d'infiltration ■ Aspect qualitatif diminué avant infiltration dans le milieu naturel 	Effets négatifs moyens	X	-	X	-	-	X	-	Compte tenu des méthodes d'exploitation et les choix de réaménagement, il n'y a pas de mesures autres que celles de la remise en état final	Poursuite des mesures de suivi de qualité des eaux dans les bassins d'infiltration	X	-	X	-	-	X	-	Effets négatifs faibles		
	<p><u>Après remise en état final</u></p> <p>Le réaménagement prévu prévoit des étangs qui stockeront les écoulements superficiels avant infiltration</p>	Effets positifs	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effets positifs
Climat	Production de gaz effets de serre lors des différentes phases de l'exploitation lors du transport des matériaux.	Effets négatifs moyens	X	-	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distances limitées entre extraction et traitement; ■ Transport double fret privilégié (apports inertes et évacuation des calcaires) ■ Traitement des calcaires sur place; ■ limitation de la vitesse des tombereaux à 20 km/h à l'intérieur du site ; ■ engins utilisés sur le chantier conformes à la réglementation en vigueur et font l'objet d'entretiens réguliers 	-	X	-	X	-	X	X	-	-	-	Effets négatifs négligeables
	Des modifications des conditions climatiques locales peuvent éventuellement être induites par la création d'une zone basse après remise en état et la présence de plans d'eau provisoires pendant la durée de l'exploitation, et de dépressions. Ces modifications pourraient se traduire par : <ul style="list-style-type: none"> ■ Modification de l'amplitude thermique ; ■ Augmentation des gelées ; ■ Persistance des brumes. 	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
	<u>En phase d'exploitation</u>	Effets négatifs faibles	-	X	X	-	X	-	-	-	-	-	X	X	-	X	-	-	Effets négatifs négligeables		
	<u>Après remise en état final</u>	Effets négatifs faibles	-	X	-	X	-	-	X	-	-	-	X	-	X	-	-	X	Effets négatifs négligeables		

B.III.2.CONTEXTE NATUREL

Dans ce domaine, une étude spécifique a été réalisée par le Conseil en Environnement Gérard Garbaye (cf. étude jointe séparément du présent dossier) à laquelle il convient de se reporter pour plus de précisions.

Domaine	Evaluation des effets potentiels		Mesures d'évitement	Mesures de réduction d'impact	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires	Effet résiduels	
Milieu naturel	Sainte Colombe		<ul style="list-style-type: none"> ■ Défrichement en dehors des périodes de nidification 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures liées aux pollutions accidentelles (cf chapitre précédent sur les eaux superficielles et souterraines) ■ Mesures mises en place dans le cadre de la remise en état final : berges en pentes douces, berges sinueuses, recolonisation spontanée ■ Gestion extensive avec fauche annuelle en période favorable 			Effets faibles à positifs	
	<u>Flore</u>							-
	<u>En phase d'exploitation</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Perte d'habitat à valeur patrimoniale faible à moyenne 							Effets négatifs faibles
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction d'espèces (Brome des champs, Brome faux seigle, Brome variable) 							Effets négatifs moyens
	<u>Faune</u>							
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perte et/ou altération des habitats de chasse et/ou de recherche de nourriture ■ Perte et/ou altération de l'intégrité physique des sites de reproduction et d'hivernage et des domaines vitaux ; ■ Perturbation des sites de nidification et/ou d'hivernage des oiseaux ■ Destruction directe d'individus 							Effets négatifs moyens
<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution de l'aspect fonctionnel du corridor de la sous trame arborée et du corridor des milieux calcaires ■ Diminution de l'état de conservation des espèces et habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 		Effets nuls à négligeables						
	<u>Après remise en état final</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Apparition de nouveaux milieux ■ Apparition de nouvelles espèces floristiques et faunistiques liées à ces nouveaux milieux 		Effets positifs					

Domaine	Evaluation des effets potentiels		Mesures d'évitement	Mesures de réduction d'impact	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires	Effet résiduels
	Poigny						
	<u>Flore</u>	-					Effets négatifs faibles
	<u>En phase d'exploitation</u>						
	■ Perte d'habitat à valeur patrimoniale faible à forte	Effets négatifs forts					
	■ Destruction d'espèces (Brome des champs, Brome faux seigle, Brome variable)	Effets négatifs moyen					
	<u>Faune</u>						Effets négatifs faibles à très faibles
	■ Perte et/ou altération des habitats de chasse et/ou de recherche de nourriture	Effets négatifs faibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien intégral des boisements existants, pelouses calcicoles et friche herbeuses calcicoles Nord ■ Décapage en dehors de la période de reproduction des Lézards des murailles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures liées aux pollutions accidentelles (cf chapitre précédent sur les eaux superficielles et souterraines) ■ Mesures mises en place dans le cadre de la remise en état final : création de plan d'eau avec berges en pentes douces, sinueuses, recolonisation spontanée ■ Gestion extensive avec fauche annuelle en période favorable 			
	■ Perte et/ou altération de l'intégrité physique des sites de reproduction et d'hivernage et des domaines vitaux ;						
	■ Perturbation des sites de nidification et/ou d'hivernage des oiseaux						
	■ Destruction directe d'individus						
	■ Diminution de l'aspect fonctionnel du corridor de la sous trame arborée et du corridor des milieux calcaires	Effets nuls à négligeables					
	■ Diminution de l'état de conservation des espèces et habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000						
	<u>Après remise en état final</u>						
	■ Apparition de nouveaux milieux	Effets nuls à positifs, permanents à long terme					Effets direct nuls à positifs, permanents à long terme
	■ Apparition de nouvelles espèces floristiques et faunistiques liées à ces nouveaux milieux						
Impacts cumulés entre les deux sites	■ Cumulation de perte d'habitat à faible valeur patrimoniale et de friche à forte et moyenne valeur	Effets très faibles					

B.III.3.CONTEXTE HUMAIN ET CADRE DE VIE

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels									
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	Direct			Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme				
Paysage	<p><u>Transformation du paysage : Exploitation à ciel ouvert, pendant l'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Disparition des typologies paysagères locales (cultures, relief,...) ; ■ Création d'un paysage industriel à ciel ouvert contrastant dans un contexte agricole et boisé. 	Effets nuls pour le site de Poigny	X	-	X	-	X	-	-	Remise en état progressive et coordonnée pour chaque phase pour limiter l'emprise des terrains en cours d'exploitation ;	-	X	-	X	-	X	-	-	Effets négatifs faibles à moyens	
	Transformation du paysage après exploitation	Effets positifs	X	-	-	X	-	-	X		-	-	X	-	-	-	X	-	-	Effets nuls à positifs
	<p><u>Perceptions visuelles importantes des secteurs exploités (couleur claire, stocks, engins,...) principalement sur le site de Sainte Colombe, depuis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la RD106 ; ■ GR11 et itinéraires de randonnées locaux ; ■ les habitations du coteau de Le Mez de la Madeleine, Septveilles-le-Haut 	Effets négatifs faibles à sensibles selon les lieux et les phases	X	-	X	-	X	-	-	■ Création d'un merlon boisé en phase 1 vis-à-vis de Septveilles-le-Haut	-	X	-	X	-	X	-	-	Effets nuls à faibles	
	Perceptions visuelles après exploitation	Effets nuls	X	-	-	X	-	-	X	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remise en état visant à respecter la structure de l'espace permettant de s'insérer dans l'entité paysagère globale, à savoir le maintien d'espaces ouverts avec intégration de plan d'eau en point bas. ■ Valorisation d'une partie des terrains par le biais de plans d'eau et des zones d'habitats spécifiques (zones humides sur Sainte-Colombe aux abords du plan d'eau ou habitat préservé pour le lézard des murailles à Poigny). ■ Intégration de ces espaces dans les itinéraires de randonnées (GR 11, circuit n°8,...) par des panneaux d'informations 	-	X	-	-	X	-	-	X	-	-

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels							
		Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme				Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme
Patrimoine culturel et activités touristiques et de loisirs	Effets de perceptions visuelles depuis les monuments émergents de Provins, le site de l'ancienne Eglise de Poigny, le GR11, pendant l'exploitation.	X	-	X	-	-	X	-	■ Cf mesures énoncées dans le domaine du paysage et du cadre de vie	-	X	-	X	-	-	X	-	Effets négatifs
	Effets visuels correspondant à la perception d'espaces ouverts après la remise en état.	X	-	-	X	-	-	X	-	-	X	-	-	X	-	-	X	Effets nuls à positifs
Activités humaines	<u>Activités industrielles et commerciales</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir l'activité et les emplois créés localement, notamment au niveau de l'installation de traitement ; ■ rôle moteur sur le maintien des activités locales présentes aux alentours (alimentation, restaurant, café), sous-traitance diverses ; ■ effet positif sur les autres activités liées à l'exploitation d'argiles. 	X	X	X	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<u>Agriculture</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Effet potentiel lié à la consommation d'espace agricole, en fonction de l'avancement de l'exploitation et de la remise en état ■ Perte de qualité agricole des terres reconstituées 	X	-	X	X	-	-	X	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remise en état progressive au fur et à mesure de la consommation des surfaces agricoles ; ■ surface de la plate-forme, support de la couche arable, régulière afin d'éviter l'existence de cuvettes qui pourraient être à l'origine de « mouillères ». ■ mise en place de la couche de terre arable et de l'horizon minéral représentant l'aspect le plus important de la phase de remise en état des sols <ul style="list-style-type: none"> ✓ Quantité de terre humifère décapée dans le cadre de l'exploitation projetée permettra de remettre en place une couche de terre arable de 30 cm d'épaisseur. ✓ Quantité d'un horizon minéral moins riche en matière organique sur 90 cm assurant la réserve hydrique. ✓ Remise en place de ces matériaux 	-	X	-	X	X	-	-	X	Effets négatifs faibles

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels							
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	Direct			Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme		
Dessertes et circulation									<p>réalisée après rippage des sols, en dehors des périodes humides ou des temps pluvieux, afin d'éviter tout compactage et de procéder à un régalaage correct. Il faudra procéder également à un émiettement préalable de la terre arable lorsque celle-ci aura subi un stockage.</p> <p>✓ régalaage final exécuté à l'aide d'un bulldozer à chenilles en prenant soin de faire le moins de passages possibles.</p> <p>Les mesures d'indemnisation des exploitants agricoles ont été établies dans le cadre des accords fonciers mis en place. Les terrains resteront par ailleurs cultivables jusqu'au moment de leur exploitation par la société Imerys Ceramics France.</p>									
	<p>Les impacts sur la circulation routière seront réduits et se limiteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ au trafic lié à l'extraction de matériaux du site de Sainte-Colombe ■ au trafic lié aux apports de matériaux pour la remise en état (5 rotations journalières) 	Effets négatifs faibles pendant l'exploitation	X	-	X		X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de signalisation de zone de danger ■ Transport en double fret (apport d'inertes et évacuation des calcaires commercialisables) privilégié 	-	X	-	X	-	X	X	-

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels								
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	Direct			Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme			
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bruit lié au fonctionnement de la carrière ■ les modélisations acoustiques réalisées ont permis de montrer que les niveaux de bruit maximum autorisés sont dépassés sur Sainte- Colombe. 	Effets négatifs forts	X	-	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un merlon de 4 m de hauteur vis-à-vis de Septveilles-le-Haut. 	Mesure annuelle de contrôle acoustique sur les deux sites	X	-	X	-	X	X	-	Effets négatifs faibles-
	<p align="center"><u>Emissions de gaz</u> Voir chapitre Climat page 32</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ entretien des engins d'exploitation permettant de minimiser les émissions et de respecter les normes en vigueur. 	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de gaz - Poussières - Boues - Vibrations - Emissions lumineuses	<p align="center"><u>Poussières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Envol en période de sécheresse, d'éléments fins soulevés par la circulation des engins d'exploitation sur les pistes et par le fonctionnement de l'installation de traitement ; ■ dans une moindre mesure, les envois de poussières peuvent provenir de la circulation des engins de chantier ou des camions, du décapage de la découverte, de l'extraction du gisement et des travaux de terrassement pour la remise en état ; ■ le taux d'hygrométrie naturel permet d'éviter la formation de poussière ; ■ poussières éventuelles s'envolent principalement vers le Nord-Est et dans une moindre mesure vers le Sud-Ouest. 	Effets négatifs moyen	X	X	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrosage des pistes si nécessaire ; ■ Système d'aspersion sur le concasseur ; ■ limitation de la vitesse des camions et engins à 20 km/h. 	-	X	X	X	-	X	X	-	Effets négatifs faibles à négligeables
	<p align="center"><u>Boues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Emport de boues sur les voies de circulation en période de pluie (emport de boues par les pneus) ; ■ trafic des engins très limité sur les voies publiques. Les camions empruntent essentiellement les axes routiers locaux. 	Effets négatifs faibles	X	-	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Balayeuse si nécessaire. 	-	X	-	X	-	X	X	-	Effets négatifs négligeables
	<p align="center"><u>Vibrations</u></p> Limitées à la circulation des engins et des camions sur les pistes, à l'installation de traitement mobile et exceptionnellement aux tirs de mines pour l'extraction du calcaire	Effets négatifs moyens	X	X	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distance minimale de 150 m préservée entre lieu du tir et habitations 	Mesure de suivi en cas de tirs de mine	X	X	X	-	X	X	-	Effets négatifs faibles

Domaine	Evaluation des effets potentiels									Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels								
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	Direct	Indirect			Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme				
Déchets d'exploitation	<u>Emissions lumineuses</u> Liées aux éclairages, en période nocturne (principalement en hiver), des engins et véhicules d'exploitation et aux éclairages fixes de l'installation de concassage/criblage.	Effets négatifs négligeables	X	-	X	-	X	X	-	Aucune mesure particulière n'est envisagée	-	X	-	X	-	X	X	-	Effets négatifs négligeables	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déchets provenant de l'entretien léger des engins ; ■ Déchets ménagers et assimilés liés à la présence du personnel d'exploitation. 	Effets nuls	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	Effets nuls	
Biens matériels et ouvrages techniques	<u>Biens matériels</u> Compte-tenu de l'éloignement entre le périmètre sollicité et les bâtiments, et de la méthode d'exploitation, les biens matériels environnants ne seront pas affectés par l'exploitation.	Effets négatifs négligeables	-	X	X	-	X	X	-	Aucune mesure particulière n'est envisagée	-	-	X	X	-	X	X	-	Effets négatifs négligeables	
	<u>Ouvrages techniques</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fermeture d'un chemin rural pendant l'exploitation ■ Aucun périmètre de captage d'eau potable 	Effets négatifs forts	X	-	-	X	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déplacement du chemin rural pendant l'exploitation 	-	X	-	-	X	X	X	-	Effets négatifs faibles	

B.III.4.SECURITE, SALUBRITE ET HYGIENE PUBLIQUE

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels								
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	Direct			Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme			
Sécurité, salubrité et hygiène publique	Accès à l'intérieur de l'exploitation de personnes extérieures	Effets négatifs faibles	X	-	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Clôture sur l'ensemble du périmètre et panneaux d'interdiction d'entrer ; ■ portail sur l'accès au site fermé en dehors des heures d'ouverture ; ■ accord du responsable pour pénétrer dans le site ; ■ nombre d'accès au site sera limité 	-	X	-	X	-	X	X	-	Effets négatifs négligeables
	Incendie ; concerne les engins, la cuve de fioul et les installations électriques.	Effets négatifs faibles	X	-	X	-	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appareils et équipements conformes à la réglementation ; ■ entretien régulier des engins ; ■ extincteurs homologués et vérifiés annuellement disponibles sur le site ; ■ plan de prévention ou un permis de travail réalisé avec les entreprises extérieures. Le risque sera intégré aux plans de prévention ou permis de travail réalisé avec les entreprises extérieures. 	-	X	-	X	-	X	X	-	Effets négatifs négligeables
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pollution des eaux ; ■ Pollution de l'air ; ■ Circulation routière 		-	-	-	-	-	-	-	Les mesures pour prévenir ces risques ont été décrites précédemment	-	-	-	-	-	-	-	-	-

B.III.5.UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Domaine	Evaluation des effets potentiels								Mesures de suppression ou de réduction des effets	Mesures de suivi	Evaluation des effets résiduels								
	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme	Direct			Indirect	Temporaire	Permanent	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme			
Utilisation rationnelle de l'énergie	Utilisation d'énergie fossile. Consommation d'hydrocarbures estimée à 69 000 L/an.	Effets négatifs faibles	X	-	-	X	X	X	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proximité de l'installation de traitement des deux sites d'exploitation 		X	-	-	X	X	X	-	Effets négatifs négligeables

B.IV. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Domaine	Evaluation des impacts potentiels	Mesures de suppression ou de réduction des impacts	Mesures de suivi
Evaluation des risques sanitaires	<p>Trois sources identifiées ; l'air, l'eau et le bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le risque d'exposition des populations par ingestion d'eau est très faible du fait notamment des mesures prises (voir volet eau ci-dessus). ■ le risque d'exposition des populations est très faible vis-à-vis des substances chimiques retenues comme traceurs dans l'air. ■ Au vu des moyens de protection acoustique mis en place (phasage des cycles d'exploitation (découverte puis exploitation) associée à la mise en place d'un merlon de protection), le bruit n'est pas considéré comme un agent dangereux. Il ne sera donc plus abordé dans l'évaluation des risques sanitaires. 	<p>Les émissions issues de l'exposition, les circonstances relatives à la dangerosité des substances émises et aux modes de transfert de ces substances vers les populations potentiellement concernées permettent de conclure à l'absence de risques sanitaires.</p>	<p>Suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles Contrôle des émergences sonores pendant l'exploitation Limitation de la propagation des poussières</p>

B.V. ESQUISSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS DES CHOIX DU PROJET

B.V.1.LA JUSTIFICATION DU PROJET

Les principaux atouts des sites de Poigny et Sainte-Colombe pour l'exploitation d'une carrière sont les suivants :

- la présence d'une formation géologique dont la valorisation permettra la fabrication de matériaux de qualité permettant de répondre aux normes en vigueur et à la demande ;
- une réserve minérale relativement importante (25 années d'exploitation au rythme moyen de près de 19 300 tonnes d'argile par an et 38 900 tonnes de calcaire par an) ;
- une localisation rurale relativement à l'écart des secteurs densément habités ;
- des enjeux faunistiques et floristiques maîtrisés. Les impacts de l'exploitation ont été évalués par des bureaux d'étude experts, et il s'avère que grâce aux mesures d'accompagnement dont des mesures compensatoires, le projet n'aura pas d'incidence notable sur la faune et la flore locale ;
- la proximité du site de transformation de l'argile ;
- le maintien des emplois locaux, notamment à l'usine de Beaujard, ainsi que les emplois indirects ;
- des émissions de CO₂ pendant le transport réduites, du fait de la proximité des carrières avec l'usine de transformation ;
- ce projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à Poigny et le Plan d'Occupation des Sols en vigueur à Sainte-Colombe.

B.V.2.SOLUTIONS ALTERNATIVES

Les propriétés céramiques et réfractaires du gisement de la carrière de Sainte-Colombe et de Poigny rendent celui-ci non substituable. De ce fait, l'exploitation de cette ressource est indispensable pour répondre aux besoins des clients.

C. RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS

Les caractéristiques du projet et sa situation sont détaillées dans la partie ci-dessus.
Les dangers inhérents au fonctionnement du site sont réduits du fait de l'expérience acquise par la société IMERYS CERAMICS France de l'exploitation des carrières actuelles.

La présente étude des dangers concerne une exploitation de deux carrières comprenant des opérations de terrassement, d'extraction et de transport d'argiles et de calcaires exploités à ciel ouvert.

Les matériaux acceptés pour la remise en état du site sont uniquement les matériaux inertes.

L'environnement du périmètre de la demande d'autorisation d'exploiter et les éléments sensibles sont décrits dans la partie « Etat initial » de l'étude d'impact du présent dossier.
En résumé :

- Il n'existe pas d'élément agresseur dans l'environnement ;
- L'environnement présente des intérêts à protéger, l'enjeu le plus important étant celui de la ressource en eau.

C.I. EVALUATION DES RISQUES

L'accidentologie révèle que les pollutions et les dangers liés aux chutes de camions et d'engins sont les événements indésirables les plus probables de ce type d'exploitation.
Néanmoins, les pollutions accidentelles de l'eau seront prévenues par un certain nombre de mesures.

Une pollution du milieu naturel n'est pas à redouter.

Afin, de limiter les dangers liés aux camions et engins nécessaires à l'exploitation, la formation continue du personnel aux règles à respecter au sein de la carrière est la mesure de prévention la plus adaptée.

Pour ces raisons, l'Evaluation Préliminaire des Risques n'a pas été développée, car aucun scénario majeur ou à prendre en compte ne se distingue.

La nature de l'exploitation, les équipements utilisés et les matériaux réceptionnés, manipulés et stockés, rendent hautement improbable l'apparition d'un accident industriel présentant des dangers pour la sécurité et l'environnement.

C.II. ANALYSE DES EFFETS DOMINO POSSIBLES

Aucun scénario d'incendie ou d'explosion n'a fait l'objet d'une évaluation, tant le couple associé « fréquence/gravité » est faible.

Aucun site se localisant à proximité n'a fait l'objet d'une étude des dangers et serait susceptible de provoquer des effets dominos.

Aucun effet domino n'est identifié.

C.III. MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION

C.III.1.LUTTE CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE

Le personnel reçoit une formation régulière sur la lutte contre l'incendie.

Le fonctionnement des appareils et équipements est conforme à la réglementation en vigueur.
L'entretien régulier des engins permet de limiter au maximum les risques d'incendies.

Des extincteurs homologués et vérifiés annuellement sont disponibles sur les sites, à proximité du concasseur/cribleur et de la cuve de fioul.
Ces extincteurs font l'objet de vérifications annuelles.

Un plan de prévention spécifique est réalisé avec les entreprises extérieures en cas d'intervention.

La société IMERYS CERAMICS France a mis en place un plan de prévention des risques incendie détaillant les coordonnées des services de secours les plus proches (pompiers, docteur, ambulance...) et des principaux services administratifs et publics (DRIEE, gendarmerie). Ces éléments sont affichés dans les locaux de la société au site de Beaujard et connus des employés.

C.III.2.MOYENS DE LUTTE ET D'INTERVENTION PRIVES

Incendies : l'exploitant disposera, en première intervention, d'extincteurs portatifs.

Pollution : des kits anti-pollution seront disponibles dans chaque véhicule léger et à proximité de la cuve de fioul et du concasseur.

Accidents corporels : les moyens de premiers secours sont constitués d'une trousse médicale disponible. Des moyens de communication sont mis en place, afin de prévenir les secours, dont les sauveteurs secouristes du travail présents sur le site : Téléphones portables.

C.III.3.MOYENS DE LUTTE ET D'INTERVENTION PUBLICS

En cas de sinistre grave dépassant les compétences du personnel (incendie important, blessures graves...), il sera fait appel aux pompiers, au SAMU, puis éventuellement aux services compétents pour le traitement de l'accident.

